



ÉDUC' ACTION

JANVIER 2011 - N° 110 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation



Les riches toujours plus riches

1% des Français ont perçu un revenu de **215 600 €** (brut annuel en 2007), grâce à une hausse :

- ▶ de leur revenu d'activité **+ 11%***
- ▶ du revenu de leur patrimoine **+ 46%***
- ▶ de leurs éventuelles plus-values **+ 55%***

* période 2004-2007

13,4% de la population sous le seuil de pauvreté : f. de 908 € /ois



Jeunesse sans papiers, jeunesse volée,



Alexandra et des milliers de jeunes doivent retrouver le droit de vivre et de rêver. La loi doit changer !



Indignez-vous !

Tout ce qui est souhaitable est possible ! Ensemble poursuivons la lutte !

Sommaire

p. 4/5	Actu sociale
p. 6/7	Rencontre CGT / FSU
p. 7	PISA 2009
p. 8/9	CGT Educ / SGPEN
p. 10	IUFM / Stagiaires
p. 11	COP/CIO
p. 12/13	1 ^{er} degré / Collège
p. 14/15	Lycée / Remplacement
p. 16/17	Voie pro / ÉCLAIR
p. 18	Non-titulaires
p. 19	Rencontre
p. 20/21	Ailleurs
p. 22/23	Page pratique / Intranet ministériel
p. 24/25	Retraités
p. 26	Y a d'l'écho
p. 27	Philo en maternelle / Lire
p. 28	Point RESF

Jean-Claude Leitao, Secrétaire général de l'URSEN-CGT Lorraine de 1995 à 1999, nous a quittés le 6 décembre.

Depuis douze ans il avait cette terrible maladie. Elle a fini par prendre sa vie, malgré toute la rage qu'il a mise à la tenir à distance, tout en continuant ses combats. En 1961, Jean-Claude entre à l'Éducation nationale, et adhère à la CGT car il a une aversion profonde pour l'injustice et parce qu'il est partisan de l'interprofessionnalisation, considérant que l'éducation fait partie intégrante de la société.



Jusqu'au bout, Jean-Claude, s'est tenu sur ce fil, mu par l'urgence face au chômage et à la précarité, animé par l'ambition de reconstruire une société alternative. Il aimait la France qui avait accueilli ses parents venus du Portugal et était profondément antiraciste.

Jean-Claude laisse à toutes celles et à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un homme engagé et profondément humain. Il ne transigeait jamais avec les valeurs profondes, sociales et humanistes auxquelles il croyait. C'était un homme communiste au sens plein du terme. Par ses connaissances, il nous a transmis son honnêteté et sa sincérité.

Ses amis, ses camarades sont dans le chagrin. Pour Jean-Claude, ils continueront à se battre. Ils adressent toutes leurs condoléances à son épouse, Marie-Paule, à ses filles, à ses petits-enfants, à sa famille, à ses proches et s'associent à leur douleur. Au revoir Jean-Claude, au revoir camarade.

Christian Tabaglio, pour la CGT Educ'action Lorraine

Bernard Michonneau est décédé début décembre 2010.

D'abord maître d'application à l'ENNA de Saint-Denis, Bernard est vite devenu une figure respectée pour ses qualités professionnelles et humaines. Avoir pu bénéficier de ses conseils pédagogiques ou observer ses cours était un privilège. Beaucoup d'élèves ont ainsi reçu un enseignement d'une extrême rigueur et qualité. Pendant plus de 30 ans, dans les académies de Créteil et Paris, il a contribué à former des enseignants. Ses grandes qualités n'avaient d'égale que sa modestie.

Passionné par son métier, il affectionnait particulièrement la prise en compte des élèves en difficulté et la violence en milieu scolaire, la mise en place de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques pédagogiques. Son expertise reconnue, l'était aussi au niveau national. Pendant 10 ans, au lycée Marcel Deprez à Paris, il fut aussi un représentant des personnels écouté et respecté pour son honnêteté intellectuelle. Dans ses combats, son engagement était total. Son redoutable esprit critique et sa farouche volonté de convaincre l'avaient conduit au combat syndical, celui mené avec la CGT Educ'action comme ceux menés pour défendre, ensemble, l'enseignement public professionnel et l'enseignement général.

Fidèle à ses engagements, il l'a été aussi dans son courageux combat contre la maladie. Son parcours exemplaire demeure une boussole pour nous tous. Avec beaucoup d'émotion, nous lui rendons hommage...

La CGT Educ'action

2011...
année de luttes
de solidarité !

Les "Orphelins de Noël" organisé par le RESF



PEF 110

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

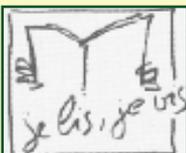
Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Tél E-mail

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle

CPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial



*Patrick Désiré,
Co-secretaire général*

L'année 2010 a été marquée par une mobilisation sociale unitaire exceptionnelle, pour s'opposer à une réforme des retraites fondée sur des bases injustes.

Ce mouvement a montré l'impopularité des politiques menées en matière d'emploi et de salaires et a posé clairement la question de la répartition des richesses entre le travail et le capital.

Malgré une lutte d'une ampleur exceptionnelle qui a duré plusieurs mois, soutenue par une très large majorité de la population, les demandes légitimes des salariés n'ont eu comme réponse que l'intransigeance et le dédain de Nicolas Sarkozy.

Il a imposé à des millions de salariés un choix de société pour lequel, comme il l'a reconnu lui-même, il n'avait aucun mandat et tout cela sans aucune concertation.

Malheureusement, la droite décomplexée qui nous gouverne entend poursuivre l'offensive libérale en 2011.

Le gouvernement envisage la remise en cause des 35 heures dans le public comme dans le privé, la poursuite de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et la mise en place de mesures tendant à pérenniser la précarité dans toute la Fonction publique.

À l'Éducation nationale, cette volonté politique se traduira par la suppression de 16 000 postes à la prochaine rentrée.

Cette nouvelle saignée, alors que le nombre d'élèves est en augmentation, dégradera encore un peu plus les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Pour parvenir à faire de telles économies de moyens, le ministre utilisera tous les leviers à sa disposition, notamment l'augmentation du nombre d'élèves par classes, l'utilisation d'étudiants préparant les concours d'enseignants comme moyen de remplacement...

Toutes ces mesures permettront de moins en moins à l'école de réduire les inégalités d'une société qui a plus que jamais besoin de solidarité et de justice sociale.

La défense de ces valeurs concerne toute la population. Cette indignation s'est exprimée lors de la journée d'action du 22 janvier pour la défense de notre système éducatif.

Le gouvernement a remporté une victoire à la Pyrrhus sur la question des retraites.

La persistance d'un sentiment d'injustice de plus en plus large et l'attachement des Français à leurs services publics doivent permettre le développement d'un syndicalisme de transformation sociale.

L'organisation confédérée de la CGT permettra de mobiliser de plus en plus les salariés sur les enjeux de société, et pour le gouvernement, les prochaines victoires législatives pourraient bien se transformer en défaite politique.

Le 24 janvier 2011

→ Il nous faut agir globalement

En 2011, la lutte sur les retraites, événement majeur de l'année 2010, est plus que jamais d'actualité. De nouveaux projets sont déjà en perspective...

La loi de finance -inscrite dans le cadre des plans d'austérité imposés à toute l'Europe- réduit budgets et emplois dans la quasi-totalité des secteurs. Objectif : réduire le déficit public de 60 milliards d'euros et les dépenses publiques de 7 milliards, geler les dotations des collectivités territoriales, poursuivre les suppressions de postes (32 000 par an), notamment dans l'Éducation nationale (voir ci-contre).

Sans la poursuite de luttes généralisées en France et en Europe (voir ci-contre), les conditions de vie subiraient une dégradation sans précédent...

Les uns se serrent la ceinture, d'autres se livrent à une orgie de coupons.

- Entre 2003 et 2009, 24 groupes du **CAC 40**, croulant sous les profits, ont augmenté leur masse salariale par employé de 8 % en moyenne, alors que les dividendes par action gonflaient de 110 % ! (voir ci-contre) Mais rien pour le **SMIC** ! Le porter à 1 600 €, permettrait, pour la CGT, une répercussion sur l'ensemble de la grille salariale, et serait une première réponse en matière de pouvoir d'achat et de financement de la protection sociale.

- **Femmes et mères de famille** sont les plus pénalisées par la réforme Woerth-Sarkozy mais le gouvernement reporte les sanctions -prévues au 1^{er} janvier 2011 à 2013- contre les entreprises n'ayant pas de plan d'action pour rétablir l'égalité salariale femmes/hommes.

- Ainsi s'engagent les **négociations retraites complémentaires** : Arrco et Agirc. L'enjeu est de taille..., près de 29 millions de salariés et de retraités, pour un niveau de 30 et 70 % de leur pension totale ! La CGT a des propositions avec en toile de fond, la question plus générale de l'emploi.

- Il faut aussi s'attaquer au **sens du travail**, ce que les français ont aussi exprimé dans leur attachement à la retraite à 60 ans : pour une majorité, le travail c'est l'enfer. "*L'empreinte anthropologique du travail sur nos vies vaut bien qu'on lui consacre au moins autant d'attention que celle qu'on dit vouloir accorder à l'empreinte écologique sur la nature*", dit Y. Clot, dans son dernier livre "*Le travail à cœur*".

Il faut donc agir globalement. L'intersyndicale interprofessionnelle actualise la plateforme revendicative, et la CGT met partout en débat les questions revendicatives venues avec force ces derniers mois : salaires / emploi / conditions et bien être au travail / précarité /sens du service public...

Catherine Perret

→ Budget 2011 : massacre à la tronçonneuse

On connaissait les chiffres : 16 000 suppressions de postes, 66 000 depuis 2007 ! (Voir Pef 109). On connaît aujourd'hui leur répartition.

À la rentrée 2011, postes et donc effectifs enseignants diminuent dans toutes les académies de la métropole et dans tous les secteurs -collèges et écoles surtout- de l'Éducation.

- **Dans le premier degré**, secteur jusque là un peu préservé, 8 967 postes d'enseignants disparaissent (5 600 dits "*en sur-nombre*" et 3 367 d'enseignants) alors que l'on attend 8 900 nouveaux élèves ! De nombreuses classes seront fermées et le nombre d'enseignants devant élèves va baisser ! Scolarisation des moins de 3 ans, RASED, langues vivantes... en feront particulièrement les frais.

Rappelons que le financement de l'école en France représente **15 % de moins** que la moyenne des pays de l'OCDE.

- **Dans le second degré**, c'est 4 800 postes de moins pour 48 500 élèves de plus. La réforme du lycée devant se faire à moyens constants, c'est le collègue qui "trinque".

Les effectifs par classe vont donc augmenter. Les résultats PISA 2009 sont pourtant éloquents quant aux difficultés des élèves dans les apprentissages de base ! (Voir p.7)

Répartition de la pénurie

- **En primaire**, l'académie de Lille est championne (- 336 postes sur 20 938) puis Nancy-Metz (- 298 sur 12 243).

"*On aura, quoi qu'il arrive, une baisse du nombre d'élèves dans le premier degré ces prochaines années*", rassure L. Chatel !

- **Dans le secondaire**, même hécatombe : Versailles (- 493 postes), Lille (- 470, - 1,8 %), Créteil (- 426, - 1,5 %), Nancy-Metz (- 524, - 3,4 %), Martinique (- 3,9 %). Pourtant le nombre global d'élèves est en hausse, notamment dans certaines académies sensibles !

Et le ministre, confiant, s'en remet aux recteurs et à leurs inspecteurs pour proposer ces coupes. "*Il y a de la marge*", déclarait-on au ministère en septembre.

Le 22 janvier 2011, une journée nationale de mobilisation rassemblera la quasi-totalité des syndicats, la FCPE, les mouvements pédagogiques..., réunis dans le collectif "**L'éducation est notre avenir**", pour protester contre ce "**budget de pénurie**".

Avec la CGT Educ'action, refusons la baisse des dotations, les fermetures de classes, les suppressions de places en maternelle, les hausses d'effectifs dans les classes, les réductions de postes et d'options !

Nicole Hennache

→ Appel de Bobigny *

"*L'égalité des chances est basée sur un quiproquo... qui ne crée pas forcément une société juste... L'école républicaine doit être celle de l'égalité réelle des droits entre tous les élèves... le principe d'équité guide toutes les décisions : ceci nécessite des choix politiques en faveur des territoires et des jeunes subissant aujourd'hui des inégalités*

et des discriminations insupportables... Cela exige que l'Etat joue tout son rôle de garant de l'équité à travers des mécanismes de péréquation entre territoires, et oriente d'abord les moyens supplémentaires vers l'école primaire et le collège" (Extrait).

* Centrales syndicales de gauche et leurs syndicats enseignants, associations d'éducation populaire ou complémentaires de l'Ecole, mouvements et organisations pédagogiques, FCPE, nombreux maires... l'ont signé en octobre 2010.

...poursuivez la lutte !

→ Les luttes se développent en Europe... et ailleurs !



La politique qu'impose l'UE ne passe pas. Les mesures vont toutes dans le même sens : des milliards d'euros en faveur des banques au détriment des emplois, des salaires, des droits sociaux.

→ **Au Portugal, une grève historique...** "C'est la plus grande qui ait jamais eu lieu, plus importante que celle de 1988", pour l'UGT. Le 24 novembre, plus de 3 millions des 4, 7 millions de salariés du pays, participent à la grève générale contre la politique de Socrates !

→ **En Italie, la révolte des étudiants...** Les mobilisations prennent de l'ampleur contre le projet de loi Gelmini qui privatise les campus, coupe les subventions de la recherche, licencie des enseignants, condamne à la précarité et démantèle l'enseignement public : - 95 % du budget des bourses de recherche, fusion de plusieurs facultés ; - 7 % de fonds aux collèges, un seul enseignant par classe en plus du professeur de langue, et perte de 87 000 postes en 3 ans !

→ **En Irlande, l'angoisse et la colère...** La manifestation du 27 novembre, à l'appel de l'Ictu contre la gestion de la crise par le gouvernement et le plan d'austérité, est un grand succès : 100 000 personnes dans les rues de Dublin. Avec les cortèges syndicaux et les milliers de manifestants, elle voit fleurir slogans, pancartes, prises de parole dénonçant les banquiers et exigeant le départ du gouvernement. Chacun sait que la crise va durer et que tout l'échiquier politique sera bouleversé...

→ **En Grande-Bretagne, la jeunesse lutte pour son avenir...** Le 10 novembre (puis le 24, le 30 et en décembre), 50 000 étudiants et professeurs manifestent à l'appel du NUS et de l'UCU contre les coupes sombres dans le budget de l'enseignement et l'augmentation des droits d'inscription décidés par le gouvernement conservateur. Ainsi une bonne partie des classes populaires ne pourra plus accéder à l'enseignement supérieur !

→ **En Grèce, désobéissance et grève...** La colère redescend dans la rue : travailleurs municipaux (2 500 licenciements programmés à Athènes), des hôpitaux, de l'enseignement, lycéens et étudiants. Le personnel médical se bat pour l'accès gratuit à la santé car "la crise financière commence à prendre l'allure d'une crise humanitaire". Dans le privé, on défend les conventions collectives et s'oppose au chantage "baisse du salaire ou licenciement". En décembre, de nouvelles mesures d'austérité sont annoncées, notamment sur les salaires !

Dans beaucoup de pays en Europe, et aujourd'hui au Maghreb, la colère grandit !

Nicole Hennache

→ Prime de Noël pour les Recteurs !

Jusque là, la prime annuelle des 30 recteurs d'académie était fixe : 19 000 €.

Cette année, elle est "au mérite", en fonction de la "manière de servir" et de la "réalisation des objectifs" assignés. Elle comporte deux volets : une part fixe de 15 200 €, une "part variable" pouvant atteindre 45 % de la part fixe, soit de 0 à 6 840 €, et une prime maximum de 22 000 €.

Le ministère explique qu'elle répond à un véritable problème de vivier concernant les recteurs. Mais en mai 2010, ce ministère leur indiquait 12 pistes possibles (hausse du nombre d'élèves par classe, baisse du remplacement...) pour supprimer des postes de 2011 à 2013. C'est donc surtout la "prime aux résultats" pour ceux qui ont supprimé le plus de postes, de classes, de sections et autres suppressions d'effectifs !

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'évolution du régime indemnitaire de toute la fonction publique. Les préfets bénéficient aussi de ces primes, pouvant aller de 8 250 € pour un sous-préfet à 28 164 € pour un préfet, voire à 60 000 € pour quelques très hauts gradés ! "Cette politique est cohérente avec celle de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a institué des primes au mérite pour les chercheurs et enseignants-chercheurs", renchérit le ministère de l'enseignement supérieur. La rémunération au mérite est dans les tuyaux pour l'Éducation (les "préfets des études" en "bénéficiaire" déjà !) mais les enseignants n'ont pas été revalorisés, hormis le calamiteux "pacte de carrière" ! Le SMIC, lui, l'a été, en fonction de l'inflation, soit de 1,6 %, et un salaire mensuel de 1 073 € nets !

Nicole Hennache

* Décret n° 2010-1405, arrêté du 12.11.10

→ Non à l'austérité pour tous et aux bonus pour quelques uns

Le 15 décembre dernier, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) appelait à une journée d'action décentralisée contre les mesures d'austérité et les bonus accordés aux traders.

Vingt-six initiatives avaient lieu en Europe mais les médias ont montré des images de Grèce ou du Portugal car des heurts violents s'y sont déroulés.

En France -suite à l'appel CFDT/CGT/FSU/SOLIDAIRES/UNSA du 29 novembre-, la mobilisation a été peu suivie. Après le mouvement d'ampleur sur les retraites, les citoyens ont éprouvé le besoin de "souffler"... Pourtant, le combat doit être mené au niveau Européen, tant la finance internationale se repaît des difficultés des pays.

Quelques exemples à réfléchir :

- de 8 millions £ (m £) : salaire de base de 1,035 m £, bonus annuel de 2,33 m £, liés aux objectifs pouvant atteindre 420 % de son salaire, soit environ 5 m £ supplémentaires et un total d'environ 8,3 m £ (9,8 m €). La Lloyds, en 2008, a été un des plus grands bénéficiaires de l'injection, par le gouvernement britannique, d'argent public dans le système bancaire, 37 milliards £.

- Le Comité européen des contrôleurs bancaires (CECB) introduit des seuils plus stricts sur les bonus. La crainte des banques françaises porte sur le risque "de distorsion de la concurrence entre banques d'Europe, d'Asie et des États-Unis, menaçant ainsi l'externalisation".

- Pour contourner le resserrement des règles en matière de paiement des bonus, HSBC, entreprise mondiale de services financiers, veut doubler le salaire de base des banquiers et réduire proportionnellement les bonus.

- Alors que les irlandais devront supporter les mesures d'austérité suite au sauvetage décidé par l'UE et le FMI, trois banques du pays ayant fait faillite se sont attribués plus de 70 m (bonus et augmentations de salaires).

- Malgré la crise, les bonus de 2010 seraient plus élevés que ceux de 2009...

- Les grands patrons français ont gagné 190 fois le SMIC annuel en 2009... **mais 64 % des Français ne sont pas augmentés depuis deux ans !**

Christophe Godard

→ Communiqué FSU / CGT

Cette rencontre a été l'occasion de larges et fructueux échanges.

Au plan de la situation sociale et économique, nos deux délégations partagent de nombreux éléments d'appréciation et d'analyse.

La politique menée par le président de la République, satisfaisant, quand elle ne les devance pas, les principales exigences du MEDEF, tout comme les réformes gouvernementales, sont dévastatrices en matière d'emploi, de développement industriel, de service public, de pouvoir d'achat. Les fortes inégalités et les injustices qu'elles engendrent se sont encore aggravées avec les mauvaises réponses apportées à la crise financière du système capitaliste.

La loi sur les retraites est tristement emblématique de ces orientations néfastes pour le plus grand nombre.

La CGT et la FSU se félicitent vivement de l'inédit mouvement unitaire interprofessionnel que, chacune pour leur part, avec leurs approches respectives, elles ont contribué à construire. Le soutien massif et continu de l'opinion qui a ainsi été gagné et la mobilisation exceptionnelle sont des points d'appui

majeurs pour l'ensemble des batailles revendicatives. Indubitablement, malgré le coup de force gouvernemental imposant la réforme, une donne nouvelle et positive est créée, qu'il faut prolonger et dont, avec toutes les organisations

syndicales, il faut approfondir les enseignements. Toutes les questions liées à l'emploi, au pouvoir d'achat restent des préoccupations majeures des salariés. Alors que s'ouvrent des dossiers importants, celui de la réforme de la fiscalité et celui de la protection sociale, il est nécessaire de poursuivre le travail et les actions unitaires initiées.

Les deux organisations syndicales conviennent de se concerter aussi pour étudier plus particulièrement les consé-

quences des orientations des organisations patronales en matière éducative.

S'agissant des retraites, nos deux organisations affirment de nouveau leur refus de cette loi injuste et inefficace. L'urgence est toujours à l'ouverture de véritables négociations pour une toute autre réforme et donc, à ce que celle passée en force ne trouve pas à s'appliquer.

Confortées par cette démarche revendicative partagée, la FSU et la CGT apprécient très favorablement le travail en commun débuté en mars 2009. Nos deux organisations sont déterminées à le poursuivre et à le renforcer.

D'ores et déjà, elles organisent une troisième initiative nationale le 9 février 2011 à Paris sur le thème des jeunes salariés, de leurs attentes vis à vis du syndicalisme.

Au-delà, la CGT et la FSU estiment qu'il est possible et souhaitable d'aller plus loin.

Dans le cadre d'une démarche ouverte, elles estiment nécessaire que le débat sur les évolutions du paysage syndical s'intensifie pour construire et renforcer un syndicalisme rénové de transformation sociale, articulant luttes et propositions. Pour cela, elles souhaitent que le maximum d'initiatives se développe à tous les niveaux avec les salariés.

Elles encouragent leurs organisations respectives et leurs militantes et militants à se rencontrer pour échanger sur ces enjeux et sur le travail commun.

Après une année 2010 qui s'est caractérisée par de puissantes mobilisations unitaires, les conditions d'un rassem-

blement plus durable des forces syndicales doivent être recherchées. Elles contribueront au renforcement de la syndicalisation dans le pays.

Elles conviennent de se revoir à la fin du premier semestre 2011 pour faire le point et envisager les suites à donner à ces résolutions.

Montreuil, le 16 décembre 2010



La CGT Educ'action tiendra son congrès du 6 au 10 juin 2011

Ces questions d'unité et d'unification y seront débattues par l'intermédiaire d'une résolution. Celle-ci abordera le constat, les orientations de la CGT, l'unité d'action, le processus d'unification, la question unitaire dans les élections professionnelles et, enfin, nos responsabilités. Elle parviendra, comme tous les documents, deux mois avant le congrès dans nos syndicats départementaux. Le débat irriguera ainsi l'ensemble de nos syndiqués et permettra au congrès de se prononcer.

Notons également que ce groupe confédéral permet de travailler à un rapprochement de nos revendications en mettant en avant les points communs et les divergences entre nos organisations.

Pour rappel...

"La CGT se fonde sur une conception unitaire. Persuadée que l'intérêt des salariés est de s'unir, elle travaille à les rassembler. Elle se prononce pour l'édification d'une seule organisation syndicale de salariés. Elle agit pour l'unité et pour promouvoir un syndicalisme unifié" (Statuts de la CGT, art. 5).

Le chemin à parcourir avant d'atteindre cet objectif est encore très long mais notre responsabilité est d'avancer dans ce sens.

Composition des délégations :

CGT : Bernard Thibault (SG CGT), Richard Béraud (SG FERC), Jean-Marc Canon (SG UGFF), Christophe Godard (Co-SG Educ'action), Nadine Prigent (Bureau confédéral).

FSU : Bernadette Groison, Didier Bourgoïn, Noël Dauce, Frédérique Rolet, Sébastien Sühr, Stéphane Tassel, Laurent Zappi.

se sont retrouvées au siège de la CGT

→ Bilan des luttes et perspectives d'avenir

Cette nouvelle rencontre CGT / FSU a permis à nos deux organisations de tirer un premier bilan du formidable moment de luttes que nous venons de vivre sur les retraites, tout en s'interrogeant sur les perspectives d'avenir.

L'intersyndicale a réussi à tenir sur la durée, sans pour autant cacher ses divergences, permettant à de nombreux salariés, citoyens, de se retrouver dans les messages portés et de participer au mouvement social.

Cependant nous sommes convenus de la nécessité de nous interroger sur le sens de cette unité quant à l'efficacité du paysage syndical actuel. Il est apparu que nos deux organisations devaient travailler ensemble sur de nombreux sujets, en permettant à la FSU d'élaborer en commun des dossiers dont elle n'est pas saisie nationalement de part son champ de syndicalisation, en permettant à la CGT Éduc'action de travailler également dans des domaines du champ de l'éducation

desquels elle est parfois écartée par le ministère ou, sur certains sujets, par l'intersyndicale, notamment dans le premier degré.

L'autre préoccupation qui a émergé est la prise en compte, par les salariés, du travail commun engagé dans les territoires. Nous devons travailler à associer salariés et militants syndicaux au rapprochement du syndicalisme.

La loi sur la représentativité amène notre paysage syndical à évoluer. On peut voir, ici et là, des rapprochements s'opérer entre organisations syndicales selon des logiques d'appareil. Il est hors de question pour la CGT et la FSU d'entrer dans ces logiques. C'est pourquoi nos deux organisations se rencontrent en toute

transparence et ont comme préoccupation majeure de faire partager ce travail commun par le plus grand nombre de syndiqués afin d'irriguer le débat au plus près des salariés.

Le groupe de travail permanent * a déjà construit deux initiatives communes sur "la formation professionnelle" à Caen en novembre 2009, et sur "la petite enfance" à Toulouse en mars 2010.

Il organise une nouvelle initiative "Jeunes salariés et syndicalisme" à Paris, le 9 février 2011.

Christophe Godard

* Pour la CGT : J-Marc Canon, Richard Béraud, Christophe Godard, Lionel Lerogeron (SG UD 50), Baptiste Talbot (SG Fédération Services publics)

Résultats PISA * 2009...

des inégalités sociales et scolaires, faisons table rase !

En France, les résultats sont plus que jamais "très moyens et inégaux", et même inégalitaires.

Alors que la moyenne est fixée à 500 points, nos scores sont de 496 en compréhension de l'écrit (contre 493 dans les pays de l'OCDE), 498 en culture scientifique (OCDE 501), 497 en mathématiques (OCDE 496)... et ces derniers ont baissé de 15 points depuis PISA 2003, nous faisant quitter les pays "performants" en mathématiques pour les "très moyens".

De plus, nos résultats sont beaucoup plus inégaux. Les différences, de milieu familial surtout, représentent 28 % d'écart de performance (OCDE 22 %) et le statut économique, social et culturel compte pour 51 points en compréhension de l'écrit (OCDE 38). Ainsi, les résultats de nos élèves sont beaucoup plus sensibles aux différences socioculturelles que ceux de la moyenne des pays de l'OCDE.

En compréhension de l'écrit, la proportion d'élèves les plus performants a peu augmenté par rapport à PISA 2000, 8,5 % à 9,6 % contre 9 % à 8,2 % dans l'OCDE, et celle d'élèves peu compétents (sous le niveau 2) est passée de 15,2 % à 19,8 %.

Les écarts, déjà importants, se sont donc accrues en "haut" et en "bas".

En 2006, la France était l'un des deux pays où l'écart était le plus grand entre élèves dont le statut des parents est le plus élevé (le quart le plus favorisé) et ceux dont le statut est faible (le quart le moins favorisé) : Finlande 63 points / France 122 (dernière !) en culture scientifique ; Islande 55 / France 112 (avant dernière) en compréhension de l'écrit ; Islande 62 / France 115 (avant-dernière, devant la Hongrie) en mathématiques. Et la situation s'est donc aggravée !

Hasard ? Sûrement pas ! On sait que le coût par élève est beaucoup plus faible en France que dans la moyenne de l'OCDE : 25^e sur 30 en primaire, 22^e au collège !

On sait bien aussi, et depuis longtemps, que les résultats scolaires sont partout inégaux car liés aux statuts sociaux et aux territoires.

Mais pourquoi la France en est-elle la championne ?

La cause est à trouver dans les "idéologies" affichées : "handicap socioculturel" (il n'est pas forcément handicapant !), "dons" (ça n'existe pas !) et "talents de

chacun" (ils seraient donc naturels ?), **"mérite individuel"** (culpabilisation de l'échec), **"égalité des chances"** (honte à celui qui n'a su les saisir et "chacun pour soit" libéral), **"élitisme républicain"** (promotion des meilleurs)..., tout cela justifiant des choix politiques récurrents.

C'est notamment celui du **"recrutement socialement élargi des élites"** (pour assurer leur renouvellement)..., soit la réussite pour quelques élèves pauvres et la ségrégation scolaire partout renforcée !

Avec PISA, l'objectif est d'évaluer et de comparer les compétences acquises en fin de scolarité obligatoire pour tous les jeunes de 15 ans dans 60 pays. C'est pour chacun un état des lieux en vue d'une remédiation.

Mais la France de l'UMP n'est pas prête à faire le pari des potentialités de chacun et de l'éducabilité de tous (voir p.13). C'est pourtant grâce à sa "base" -les enfants des quartiers populaires !- que l'École française pourrait se démocratiser et accéder enfin à une vraie réussite !

Nicole Hennache

* Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves

À partir du 1^{er} mars 2011, les personnels administratifs, agents techniques de laboratoire, sociaux et de santé (assistants sociaux, infirmières) rejoignent la CGT Educ'action.

Cette décision "historique" met fin à soixante ans de séparation qui ont vu la co-existence de deux syndicats CGT différents dans un établissement scolaire.

Le syndicat CGT (Union Nationale des Syndicats Généraux des Personnels de l'Éducation nationale) qui syndiquait ces personnels a voté sa dissolution lors de son dernier congrès, le 11 décembre 2010, à Bussang dans les Vosges, suite au transfert des personnels aux collectivités territoriales. Ces personnels décentralisés rejoignent la Fédération des services publics.

Les personnels restant fonctionnaires d'État ont fait le choix, à plus de 80 % lors de ce congrès, de rejoindre la CGT Educ'action.



La CGT Educ'action, en syndiquant tous les personnels d'un même établissement relevant de la Fonction publique d'État (sans oublier les nombreux contrats précaires privés ou non), renforce son caractère inter-professionnel qui fait

sa force.

Cette décision du congrès de l'UN-SGPEN fait suite à un travail mené en commun depuis de nombreux mois sur les conditions de travail que la CGT Educ'action propose à nos camarades.

Il nous semblait impossible de faire le choix de syndiquer ces camarades sans leur donner l'assurance que leurs spécificités et leurs travaux revendicatifs soient pleinement pris en compte par les syndicats départementaux et les Unions académiques et régionales.

D'ici à notre congrès en mai 2011, cinq camarades venant de l'UN-SGPEN seront invités à notre Commission Exécutive nationale afin de continuer le travail spécifique mis en place précédemment. Il s'agit de camarades administratifs, agents techniques de laboratoire, assistantes sociales, infirmières mais aussi travaillant à l'administration centrale. Tout sera fait pour que ces camarades prennent toute leur place dans notre organisation. Le suivi et la coordination de ces activités spécifiques seront placés sous la responsabilité de la direction nationale et seront animés par des membres de la Commission Exécutive et des militants de syndicats départementaux, d'unions académiques ou régionales.

Leur activité doit s'ancrer à partir du lieu de travail et doit donc être impulsée au niveau des syndicats départementaux et de leur union académique ou régionale.

Cela répond aux attentes de nos camarades tout en gardant notre structuration qui permet de ne pas faire de distinction entre les catégories de personnels afin de pouvoir travailler les champs revendicatifs transversalement.

Notre dernier Conseil National de l'Union a validé, à l'unanimité, les propositions d'organisation.

Nous demanderons à nos camarades d'intégrer notre Commission Exécutive nationale.

Pour les personnels non décentralisés correspondant à plusieurs catégories citées ci-dessus, nous proposons qu'ils soient titulaires d'au moins trois sièges à notre Commission Exécutive.

Nous souhaitons également qu'ils participent au bureau de l'Union.

Bien entendu, les moyens en décharges nécessaires à leur fonctionnement leur seront attribués par notre Commission Exécutive (dont ils feront partie) sous formes de décharges "fléchées", comme cela existe actuellement pour mener certaines activités localement.

Des espaces de travail leur seront proposés au sein de la bourse nationale du travail CGT à Montreuil.

Dès le 1^{er} janvier 2011, ces dispositions seront applicables provisoirement, et de façon pérenne si notre congrès en fait le choix au mois de mai 2011.

Notre prochain congrès procédera à une modification de nos statuts en changeant la déclinaison des pôles et en ajoutant un pôle concernant ces personnels afin de rendre statutaire cette organisation.

Au niveau départemental, les SDEN n'ont a priori aucune modification statutaire à faire. Nous demandons donc à nos structures départementales de tout mettre en œuvre pour accueillir nos camarades en leur sein, de leur proposer une organisation qui leur permettra d'intégrer également toutes leurs instances, Commission Exécutive, Conseil Syndical Départemental et bureau, et de leur donner les moyens, au niveau local, qui leur permettra de mener à bien leur activité syndicale. L'organisation retenue nationalement doit trouver sa déclinaison dans les SDEN et/ou les Unions régionales ou académiques.

Notre Commission Exécutive du 10 décembre 2010 a d'ailleurs pris comme décision d'impulser, avec la fédération des Services publics, des collectifs Éducation en territoire afin de développer une cohérence revendicative entre les personnels qui, bien que décentralisés pour certains, gardent les mêmes missions et font partie de la communauté éducative.

Une exception est faite dans notre Union afin d'organiser le Syndicat de l'Administration centrale comme un SDEN. Il nous faudra, pour cela, modifier également nos statuts lors de notre prochain congrès.

Il va de soi également que l'évolution des règles de représentativité dans la Fonction publique nous impose de travailler et de nous structurer autrement.

Ce seront toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale qui voteront ensemble, le 20 octobre 2011, pour des listes dans lesquelles toutes ces catégories seront représentées.

Nous sommes tous des salariés de l'Éducation nationale et c'est ensemble, dans la même structure syndicale, que nous devons revendiquer et lutter.

Double page : Christophe Godard

rejoint la CGT Educ'action !

Élections CAPN 2010

Nos collègues administratifs, assistants sociaux et infirmiers votaient, ce 1^{er} décembre 2010, pour leurs CAP.

Ces élections arrivaient, à double titre, dans un contexte particulier.

L'UN-SGPEN prononçait sa dissolution moins de deux semaines plus tard et ses élections seraient les dernières dans notre secteur avant celles, oh combien importante, d'octobre 2011.

Il a été très compliqué de faire campagne dans cette période pendant laquelle la très grande majorité des syndiqués et des militants de l'UN-SGPEN étaient transférés aux collectivités locales. La plupart de ces militants avaient à organiser leurs activités aux seins des syndicats des conseils généraux et régionaux et avaient malheureusement peu de temps à consacrer à ces élections. Nos camarades des SDEN ont aidé du mieux qu'ils ont pu pour constituer des listes académiques, mais cela n'a pas suffi à présenter des listes dans tous les corps concernés, dans toutes les académies.

Cependant, l'UN-SGPEN a pu présenter des listes nationales dans tous les corps et ce sont ces résultats que nous avons pu analyser.

Les résultats académiques ne nous sont pas encore connus car nous rencontrons de grosses difficultés dans leur communication.

La proclamation des résultats aux CAPN a eu lieu le mercredi 15 décembre au ministère. En comparant ses résultats avec ceux des élections de 2007, nous observons que la CGT progresse dans les corps des ASS (Assistants de Service Social), des SAENES (Secrétaires Admi-

nistratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur), des ADAENES (Attaché d'Administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur) et se maintient dans celui des ADJAENES (Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur) mais régresse légèrement dans le corps des Infirmiers.

- **ASS : + 3,86 %** (CAPN 2007 : 4,39 % ; CAPN 2010 : 8,25%) ;
- **ADJAENES : maintien** (CAPN 2007 : 8,19 % ; CAPN 2010 : 8,19 %) ;
- **SAENES : + 1,05 %** (CAPN 2007 : 5,77 % ; CAPN 2010 : 6,82 %) ;
- **ADAENES : + 1,44 %** (CAPN 2007 : 3,08 % ; CAPN 2010 : 4,52 %) ;
- **Infirmiers : - 0,47 %** (CAPN 2007 : 2,44 % ; CAPN 2010 : 1,97 %).

Sur l'ensemble des corps concernés par ces élections, le SGPEN-CGT représente 6,21 % en 2007 et 6,76 % en 2010, soit + 0,55 %.

Ces résultats sont encourageants au vu du peu d'activité qui a pu être mené.

Il nous faut donc tout faire pour que ces votes pour la CGT en décembre 2010 se reproduisent et surtout se multiplient en octobre 2011. Les listes présentées aux élections aux comités techniques d'octobre 2011 seront composées de l'ensemble des personnels titulaires ou non.

Nous devons faire fructifier ces votes en organisant et en développant l'activité de ces secteurs concernés.

Assistante sociale, nouvelle adhérente de la CGT Educ'action...

C'est dans les Vosges, lors de notre dernier congrès, que nous avons voté, non sans émotion et à une large majorité, la dissolution de notre outil syndical, le SGPEN-CGT.

Cet outil aura permis au collectif d'assistants sociaux d'exister, d'être majoritaire avec 2 élues en CAPA sur Aix Marseille, ultra majoritaire sur l'académie de Paris (4 sièges pour la CGT) et la Guyane (1 siège) ! Au plan national, nous passons de 3,24 % à plus de 8 %... et c'est bien !

Je suis moi-même assistante de service social, j'exerce ma profession au service social en faveur des élèves dans l'académie d'Aix-Marseille, sur le secteur de Martigues.

Cette dissolution nous a conduit, sur la même lancée, à voter à plus de 80 % des voix, notre passage à la CGT Educ'action.

Pour ma part, il était important que la CGT ait su rebondir aussi vite et, je le pense (pour en avoir débattu avec les camarades du SDEN), dans les meilleures conditions en nous laissant la possibilité de militer, participer aux instances nationales, académiques, départementales de notre nouvel outil afin de développer au mieux notre revendicatif.

Ces conditions nous permettront, je suis très confiante et optimiste, de développer la syndicalisation dans notre secteur (assistants sociaux), de militer sans limite pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour faire grandir et gagner la CGT.

Ce passage se situe dans le droit fil de la logique de fonctionnement des équipes éducatives dans les établissements du second degré : tous ensemble, pour mieux anticiper les mauvais coups et être porteurs, dans les CA, de propositions, de motions CGT favorables aux personnels et aux publics avec et pour lesquels on exerce nos missions de service public.

Le collectif éducation, que nous avons aussi voté à une large majorité, nous permettra de nous retrouver "tous ensemble", plus forts et organisés.

À l'heure où ce gouvernement nous réserve ses plus mauvais coups, il est fondamental de resserrer les liens entre catégories de personnels de l'Éducation nationale, au sein d'un vrai syndicat général susceptible de nous permettre de faire face, d'être à la hauteur des enjeux et de riposter comme il se doit.

Magali Giorgetti

**Emploi :
la saignée
continue !**

Cette année encore les suppressions de postes vont bon train dans l'emploi administratif...

Moins 600 emplois au 1^{er} septembre 2011 qui se répartissent ainsi : - 35 pour l'administration centrale (soit - 11,67 ETPT *) ; - 533 pour les académies (services académiques et EPLE) ; - 32 restent à déployer en cours de gestion 2011 (- 10,67 ETPT).

Personne n'est oublié !

Le service inter académique des examens et concours (SIEC) en perd 8 !

En territoire, ces suppressions de postes se concentrent principalement sur l'académie de Lille (- 59) quand la plupart des autres académies se retrouvent amputées d'une bonne vingtaine de postes chacune !

* *Équivalents Temps Plein Travaillé*

Recherche pédagogique... désespérément !

► Les IUFM (se) cherchent et trouvent !

Même si les professeurs stagiaires n'ont plus qu'une part congrue de formation, les IUFM ne continuent pas moins leurs missions alliant professionnalisation et recherche.

En la matière, ils ont acquis en 20 ans une réelle légitimité malgré de fortes animosités. Composante à part entière des universités, délivrant désormais des masters, ils sont donc aussi sur le front de la recherche fondamentale comme l'atteste d'importants colloques tenus à Macon à l'initiative de celui de Bourgogne en octobre 2010, ou à la Cité des Sciences à la Villette en novembre 2010 à l'invitation de la Conférence des directeurs d'IUFM.

Que retenir de ces rencontres ?

Une ambition et une ouverture internationale certaine comme à Macon avec un bilan de "l'épistémologie des disciplines et enseignement" et l'introduction d'A. Giordan (Université de Genève), l'intervention de M. Termolle (Belgique) mais aussi outre-Atlantique. L'intervention de M. Moldoveanu (Université de Sherbrooke, Canada) est particulièrement riche de réflexion à partir de l'échec du Renouveau pédagogique québécois, équivalent du socle commun français. Sa conclusion interroge sur les limites du projet privilégiant "aspects relationnels et organisationnels au détriment des savoirs scientifiques".

En matière scientifique, sur la reconstruction des découvertes de Pasteur comme "modèle" hypothético-déductif (J-P. Alcantara, Université de Bourgogne), en lettre, sur la disparition du type de "discours explicatif" en 4^e (S. Fonvielle et M-E Pereira, Université-IUFM Aix-Marseille), on a assisté à des réflexions, parfois complexes pour un néophyte... mais toujours stimulantes, sur l'articulation entre découverte, recherche et diffusion des savoirs dans un cadre scolaire. Loin d'une vision en aplomb et irénique, la communication de S. le Bras (Université-IUFM de Poitiers) montre bien l'inscription des programmes scolaires dans un contexte loin d'être neutre..., "l'histoire enseignée en cycle 3 : une histoire en réaction".

Cette question du contexte et de l'histoire était aussi au cœur des préoccupations de la conférence des directeurs d'IUFM, s'agis-

sant du colloque de Paris, et posées sans détour dans l'intitulé, "20 ans de formation et recherche dans les IUFM : et maintenant ?" (cf affiche ci-dessous).

Bilan et perspectives... aussi au menu.

Démarche ouverte avec l'intervention de Ph. Raynaud (auteur de "La Fin de l'école républicaine" (1990), avec P. Thibaud, matrice de la guerre entre "républicains" et "pédagogues"), mais ces oppositions binaires semblent passer de mode. Le bilan a permis un retour sur une histoire de ces vingt ans restant à écrire ¹ (quid des archives dans les chamboulements en cours ?) mais qui révèle des trouvailles (la communication d'A. Bon et A-M. Chartier sur "le rôle de l'INRP dans le soutien de la recherche en IUFM"... Là-encore, une

mise en perspective européenne avec L. Paquay, professeur à Louvain, permet de sortir des débats germanopratin pour ouvrir les frontières de la formation des maîtres et les enjeux de la masterisation. De ce point de vue, l'intervention éclairante de R. Malet permet de remettre les États devant leurs responsabilités : entre OCDE et Union européenne, en matière de formation des maîtres. C'est

l'absence de projet au niveau des États qui laisse le champ libre à ces organismes, technocratiques et libéraux à la fois...

Enfin, la présence d'un syndicaliste dans ces colloques universitaires est pertinente mais l'on "s'étonne" et se désole de ne pas y rencontrer plus de personnels du primaire ou du secondaire, ou de politiques attachés aux questions d'éducation : absence de moyens en matière de formation pour les uns, absence de curiosité et de projet pour les autres ?

Philippe Péchoux

¹ CONDETTE, Jean-François. *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX-XX^e siècles)*. Paris, l'Harmattan, 2007 (p. 292-330), clair mais rapide sur la dernière période négligeant la formation des maîtres de l'enseignement professionnel abordée par ROBERT André D. et TERRAL Hervé. *Les IUFM et la formation des maîtres aujourd'hui*, Paris, PUF, 2000 qui demanderait à être actualisé.



► Les stagiaires se mobilisent !

Ils seront massivement présents dans les manifestations du 22 janvier. Le 5 février, une réunion nationale décidera des suites de la mobilisation.

Leurs revendications ont été rappelées lors d'un appel unitaire CGT, SNES, SNEP, SUD et Stagiaire Impossible :

- rétablissement des emplois de stagiaires supprimés, retour à une véritable année de stage permettant une alternance entre théorie et pratique et une véritable formation professionnelle ;
- mesures d'urgence permettant aux actuels stagiaires de réussir leur entrée dans le métier : allègement de service, formation renforcée, harmonisation des procédures de licenciement.

Cela mobilise peu le premier degré, pourtant tout aussi touché par la réforme. La situation des étudiants n'est pas enviable : les "admissibles" auront un stage en responsabilité mais pour les autres, un stage en pratique accompagnée... Stages non rémunérés et qui posent un problème d'équité de traitement des étudiants.

Tout ceci explique sans doute ce que la CGT avait annoncé : la baisse très sensible du nombre de candidats aux concours enseignant... 21 000 pour les concours du 2nd degré contre 38 249 en 2010 ; 18 000 pour le concours de PE contre 34 952 en 2010 !

La CGT Educ'action réunira, le 4 février, son pôle "Formation des enseignants" pour faire le point sur tous ces sujets.

Matthieu Brabant

► Grand ménage pour l'INRP

Après les IUFM, c'est au tour de l'Institut National de Recherche Pédagogique à être dans la tourmente après sa fusion-absorption, à marche forcée, dans l'École normale supérieure de Lyon.

Cned, Scéren-CNDP, Onisep, Cereq, Ciep sont également dans l'œil du cyclone...

Ainsi, sciences de l'éducation et recherche sont menacées, la réflexion pédagogique censurée, la résistance démocratique cassée... comme le sont ces enseignants stagiaires "balancés" dans les classes en cette rentrée !

Nicole Hennache

CIO : La bataille continue

Les contours du futur "service public de l'orientation tout au long de la vie" se précisent. Hélas, toutes les craintes formulées sur les risques de sa mise en œuvre pour les CIO¹, s'avèrent fondées.

C'est le Délégué Interministériel à l'Orientation, J-R Pitte, qui a été chargé de mettre en place la labellisation des différents organismes qui entreront dans le futur service. Sa conception de l'orientation est très éloignée de la notre mais bien dans l'air du temps ! Morceaux choisis (Sénat, 13.10.10) : "... Il faut parler dès l'école primaire des métiers...". "...On aurait un jour un "Plus belle la vie" sur les métiers et l'emploi, ce serait formidable...". "...C'est dans la coopération entre l'école et l'entreprise que se dénouera la problématique de l'orientation...". Sans commentaire...

→ La CGT rejette ce projet de décret

J-R Pitte a donc présenté, le 8 décembre, au CNFPTLV² un projet de décret portant sur la création du label national "Orientation pour tous - Pôle information orientation formations métiers".

Il instaure des "lieux uniques" délivrant un ensemble de services gratuits pour tout public, et prenant la forme d'un site ou d'un réseau territorial.

L'attribution du label est conditionnée au respect d'un cahier des charges.

Ce dernier instaure une direction propre, qui définira des objectifs portant sur l'activité, le public et les résultats.

Ceci crée une double autorité pour les CIO, qui, en tant que service public d'État, ont leurs propres missions, définies dans le cadre du MEN, et des objectifs, définis nationalement et par les services académiques de l'orientation.

C'est le préfet de région qui attribue le label après avis du CCREFP³. Le MEN aurait pu positionner les CIO comme structures spécifiques de l'Éducation nationale au sein du service public d'orientation, proposant un accueil essentiellement destiné aux élèves et aux étudiants. Il n'en est rien. Les CIO devront demander leur labellisation, site par site.

De plus, il est clair que l'activité de conseil, décrite dans le cahier des charges, est loin de correspondre à celle dispensée par les COP. Il n'y est pas question d'entretien conseil pour aider les personnes à construire leur projet, mais de formaliser ce projet, le figer dans un "plan d'action" en adéquation avec le marché environnant.

Comment, dans les conditions actuelles de recrutement des COP et DCIO, les CIO pourront-ils répondre à ces nouvelles obligations et continuer leur travail au sein des établissements scolaires ?

À terme, nous assisterons à la dilution des CIO dans les "Pôles information orientation formation métiers".

À notre grande satisfaction, les deux textes ont été rejetés par le CNFPTLV².

P. Desaignes, qui y représentait la CGT, déclare : "Le conseil ne fait que donner un avis. Avis sur lequel les ministres et le gouvernement ont l'habitude de s'asseoir.

[...] Nous sommes face à un pouvoir qui piétine sans état d'âme la démocratie politique et la démocratie sociale".

Les textes ne seront pas étudiés au CSE, le premier ministre vient de prendre position : ce seront les préfets qui décideront.

→ Le MEN en profite pour réorganiser le réseau des CIO

Interpellé en octobre par une lettre ouverte de l'intersyndicale, le MEN n'a pas répondu à notre énième demande d'audience. Il suit par contre les conseils de J-R Pitte qui déclarait nécessaire "la réorganisation du réseau des CIO". Les recteurs profitent du désengagement financier annoncés par les conseils généraux. Si certains d'entre eux, comme en Seine-Saint-Denis, ont reculé face aux nombreuses réactions, d'autres ne font que suspendre ou échelonner leurs décisions. Ainsi pour le Nord, 3 CIO en 2011, 4 en 2012 et 4 en 2013 seront concernés. La situation en Saône-et-Loire -où sur 7 CIO 3 subsistent- préfigure ce qui risque de se passer sur l'ensemble du territoire. Les DCIO⁴ ont été chargés de trouver des solutions d'hébergement "gratuites", mais des postes de personnels administratifs sont supprimés, certains locaux sont inadaptés et les conditions de travail de nos collègues désastreuses (ni accès internet, ni bureau pour recevoir le public en toute confidentialité, ni personnel de secrétariat pour assurer l'accueil, ni personnel d'entretien !).

→ Nous ne désarmerons pas

Depuis plus d'un an, les personnels se mobilisent. Dernière action : la journée

du 8 décembre 2010 visait à focaliser l'attention sur des sites particulièrement touchés. Des délégations de COP et DCIO d'académies limitrophes se sont jointes à celles de Dijon, Lille, Albi, Rouen... , réunies en AG, puis se sont rendues devant les rectorats et préfectures pour y être reçues. Ainsi à Dijon, des COP et DCIO de Nancy-Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Grenoble ont manifesté ensemble pour exprimer leur indignation face au traitement réservé au département de Saône-et-Loire.

L'intersyndicale, réunie le 16 décembre 2010, a décidé de poursuivre l'action par une nouvelle journée nationale, au second trimestre. Celle-ci sera préparée dans les académies par l'élaboration de cahiers revendicatifs qui seront déposés au MEN. Une adresse aux enseignants est en cours de rédaction.

La lutte pour le maintien d'un service public d'orientation dans l'Éducation nationale doit s'amplifier.

Corinne Houillon Révolte

¹ CIO : Centre d'information pour l'orientation

² CNFPTLV : Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie

³ CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

⁴ DCIO : Directeur de centres d'information et d'orientation

La profession psychologue attaquée...

Trois textes de loi remettent en cause notre profession, notamment notre formation initiale en déniaient notre compétence en psychopathologie. Ces textes mettent à mal notre exercice, en nous privant de conditions nécessaires pour élaborer une réponse de qualité à la demande des usagers. S'y ajoutent les suppressions de postes...

Suite à de nombreuses grèves, nous appelons à une nouvelle journée d'action et manifestation devant le ministère de la santé, le 28 janvier, à 14 h.

Marie-Thérèse Fourgeaud
Animatrice du "collectif psychologue"
UFMICT-CGT

Une jurisprudence favorable aux contrats aidés !

Une salariée recrutée sous contrat aidé a saisi les prud'hommes de Montluçon. Cette juridiction a condamné directement la principale du collège de Domérat à 11 300 € de réparations. La collègue sous contrat CUI avait enchaîné les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)...

Le conseil des prud'hommes, reprenant le Code du travail, a établi que "Le CAE prévoit des actions de formation et d'accompagnement au profit de son titulaire [...]". Il ouvre droit à une attestation de compétences délivrée par l'employeur et est pris en compte au titre de l'expérience requise pour la validation des acquis de l'expérience. Or, il n'a bénéficié d'aucune mesure d'accompagnement, ni action de formation, et encore moins de mise en oeuvre de validation des acquis".

Conséquence, la juridiction requalifie ses CAE en contrats à durée déterminée (CDD) classiques. Et ces CDD cumulés dépassant les dix-huit mois de travail, il aurait dû bénéficier d'un CDI. Du coup, les prud'hommes considèrent que son départ à la fin du deuxième CAE s'apparente à un licenciement abusif.

À chaque fois, cet aspect de la formation obligatoire est le principal argument. Mais d'autres procédures de requalification ont abouti au même résultat ailleurs en France, sur d'autres argumentaires encore, notamment l'annualisation.

Évaluation en mathématique

La DEPP vient de publier l'analyse des résultats des évaluations qu'elle a fait passer en 2008 à un échantillon de 1 000 élèves. Ces évaluations ont un objectif triple : "piloter" pour le ministère ; repérer les difficultés des élèves et proposer des remédiations.

Pour l'instant, nous ignorons tout des suites réservées à ce rapport.

Selon elle, près de la moitié des élèves maîtrise les exigences du programme de fin d'école primaire, au moins de manière satisfaisante. À l'inverse, 15 % des écoliers sont en difficulté. De plus les élèves ayant déjà redoublé ou étant scolarisés en ZEP sont ceux qui ont les résultats les plus faibles. Pour le quart restant, les élèves commencent à construire des automatismes mais leurs capacités en calcul sont partielles. Ils ne sont donc pas capables de les transférer.

Le collège devrait proposer des dispositifs d'aides personnalisées afin de leur permettre de poursuivre la construction des concepts mathématiques. De même, il est conseillé de renforcer la liaison entre le primaire et le collège.

Quelques éléments notables : certains élèves sont destabilisés par le fait d'être évalués en mathématique, cette matière ayant des conséquences connues et notables sur l'orientation des élèves. Les élèves en difficulté en mathématique dans le premier degré, sont souvent orientés dans des filières courtes...

Rythmes scolaires...

Sans vision d'ensemble, pas de solution !

Beaucoup de bruit médiatique en ce moment sur la question des rythmes scolaires...

Une conférence nationale sur le sujet a été installée par le ministre de l'Éducation nationale en juin et celle-ci vient de rencontrer des députés de la commission des affaires culturelles qui ont aussi planché sur le sujet.

Les médias n'en ont retenu que quelques formules lapidaires : suppression de la semaine de 4 jours, loisirs l'après-midi, réduction de la durée des vacances d'été, gestion de la grille horaire par les établissements eux-mêmes dans le second degré...

Le comité de pilotage de la conférence doit rendre une synthèse des auditions menées (la confédération CGT a été auditionnée) avant fin janvier 2011, des consultations seront menées jusqu'à fin avril 2011. Des arbitrages seront rendus en mai / juin 2011. Les premières mesures pourraient être mises en oeuvre à la rentrée 2012 ...

Cette fois, les décisions ne doivent pas être prises "à la hussarde" (comme la suppression du samedi matin).

Les apports des personnes auditionnées doivent être pris en compte...

Pour la CGT Educ'action, on ne peut saucissonner la problématique des rythmes scolaires. Cette réflexion approfondie doit prendre en compte l'ensemble des paramètres en lien avec les différents rythmes : rythmes de l'enfant et autres rythmes de travail, des enseignant-e-s, des divers "intervenant-e-s", des parents. Chaque Conseil des maîtres et maîtresses ne peut seul être décideur. Les implications dans les villes sont en effet multiples.

Les horaires des surveillant-e-s, des animateurs-trices, des intervenant-e-s, des écoles proches maternelles et élémentaires, des transports scolaires sont à prendre en compte.

Pour la CGT Educ'action, un préalable est nécessaire avant toute évolution : il faut dissocier le temps de service de l'enseignant du temps de l'enfant.

Nous revendiquons :

- une réorganisation du service : 24 h hebdomadaires réparties en 18 h devant élèves et 6 h pour différentes tâches périphériques (en attente de l'application du corps unique) ;
- 4 enseignant-e-s pour 3 classes ;
- un rythme de travail basé sur 7 semaines de travail, 2 semaines de vacances et la suppression du zonage des vacances ;
- la mise en place d'un dispositif national unique ;
- une journée de travail de l'enfant qui ne doit pas, hors activités péri scolaires, dépasser 5 h/jour ;
- une réduction et un rééquilibrage des programmes de l'école élémentaire.

La problématique des rythmes scolaires ne peut être vue sans poser parallèlement le problème de l'occupation des enfants dans des activités périscolaires, entre autres en raison des problèmes de garde. Nous revendiquons une égalité de traitement sur tout le territoire, et ce afin d'éviter des situations inégalitaires en fonction des moyens et des choix des collectivités territoriales.



Luc Briatte, Fabienne Chabert, Yvon Guesnier

Collège : le poids croissant des inégalités sociales

► Brevet 2009

Pour la troisième année consécutive, la barre des 80 % de réussite a été franchie lors de la session 2009 du diplôme national du brevet (DNB).

Sur les 765 000 candidats inscrits, toutes séries confondues (collège, technologique, professionnelle), 609 400 ont été déclarés reçus, soit un taux de réussite global de 82,7 %... en hausse de 0,5 point. Mais à y regarder de plus près, un *satisfecit* serait prématuré : le détail des résultats souligne en effet une grande disparité entre séries, sexes et catégories socioprofessionnelles des parents.

Ainsi, l'origine sociale des élèves pèse lourd dans la balance !

→ Différences marquées entre séries

La série professionnelle, avec 50 000 inscrits (et 40 000 présents à l'examen !), connaît une baisse plus importante que les

autres, qui s'explique par la disparition programmée des classes de troisième d'insertion.

Son taux de réussite ne suit pas l'évolution que peuvent connaître ceux des séries technologique et collège : 68 % (83,6 % en "collège", 82,1 % en "techno"). En outre, il baisse de 1,4 point par rapport à 2008, pour revenir au faible niveau de 2003, perdant plus de 6 points en l'espace de trois sessions !

Enfin, les candidats des milieux modestes (ouvriers, employés, sans activité) sont surreprésentés dans les séries professionnelle (66,3 % des admis) et technologique (63 % des admis) pour 44,4 % dans la série collège.

→ Inégalités sociales... comme au bac !

Mais les écarts de réussite considérables entre séries ne sont pas les seules conclusions à tirer de ces résultats. Une fois encore, comme pour le baccalauréat, les

inégalités sociales pèsent très fortement. Ainsi, le taux de réussite passe de 68 % à 95 % selon que l'élève a un parent sans activité professionnelle ou cadre et il est de 77 % pour les enfants d'ouvriers, soit un écart de 26 points entre les extrêmes.

De même, les chances d'obtenir une mention "bien" ou "très bien", qui permet de bénéficier d'une bourse au mérite au lycée, varient de 1 à 3 selon le milieu social : 44 % des enfants de cadres sont concernés contre 14 % des enfants dont le responsable est sans activité professionnelle et 16,5 % des enfants d'ouvriers.

Enfin, comme au bac, les enfants d'enseignants réussissent davantage que la moyenne de leur groupe social.

Comme le confirme la récente évaluation PISA (voir p. 7), la France est parmi les pays de l'OCDE aux résultats scolaires les plus inégalitaires : cette tendance se retrouve dans les résultats au DNB.

► Projet UMP pour l'école : différencier, trier, exclure

La convention UMP sur l'Éducation s'est tenue le 3 novembre 2010, inaugurant le nouveau cycle de travail de la majorité dans l'optique de 2012 et dessinant son "projet" pour l'école.

→ "Le collège unique ne répond plus aux attentes de notre société" (JF. Copé)

À quelques jours du remaniement ministériel, les "cadors" de l'UMP ont fait assaut de fermeté pour mieux battre en brèche le collège unique et affirmer une nécessaire individualisation des parcours, comme le résume la formule de X. Bertrand : "passer du collège unique au collège pour chacun". Les propositions font froid dans le dos : instauration de groupes de niveau selon les matières, quand on sait que l'hétérogénéité garantit la progression de tous ; accroissement de l'autonomie des chefs d'établissements qui, comme dans le dispositif CLAIR, seraient libres de recruter leurs équipes enseignantes ; introduction d'une sélection avec la mise en place, dès la 4^e, de classes préparant à la voie professionnelle -les "prépas pros"-, véritable palier d'orientation en fin de cinquième ; développement des Établissements de Réinsertion Scolaires (ERS) qui, combinés aux internats d'excellence et à l'autonomie pédagogique des autres établissements, achèveront de différencier les collèges et, partant, de séparer les élèves en fonction de leur classe sociale.

→ "Savoir, autorité, mérite"

Si G. Longuet, JF. Copé, B. Apparü, X. Bertrand se sont succédés en tribune, le ton martial et l'esprit caporaliste sont restés les mêmes. Le projet de l'UMP réside dans trois maîtres-mots : savoir (soumis au socle commun), autorité, mérite. Ce dernier, pivot de l'idéologie sarkozyste, est décliné à travers des mesures qui fleurent bon l'école de nos (arrières) grands-parents : augmentation du nombre de places en internat d'excellence, remise de prix et récompenses, valorisation de tenues "correctes, simples et discrètes" (sic). Enfin, le volet "autorité" promet la généralisation des préfets des études, inaugurés par le dispositif CLAIR, et fait de la mise à l'écart des éléments "perturbateurs" son principe fondamental, avec le développement des ERS.

"Il faut un patron qui puisse entrer dans les classes et exfiltrer les enseignants en rupture avec le projet de l'établissement", G. Longuet, lors de la convention.

"Différentes études internationales convergent pour montrer que le collège différencié est associé à un niveau scolaire bas et des inégalités sociales plus importantes que l'école unique", N. Mons, sociologue de l'Éducation, *Le Monde*, 16.11.2010.

► Résumons...

Autonomie -non pas pédagogique mais du chef d'établissement !-, autorité renforcée..., tri précoce et social des élèves -retour à l'examen d'entrée en 6^e pour JF. Copé !-, fin de l'ambition éducative pour tous jusqu'à 16 ans..., culpabilisation et répression des élèves et des familles, rendus responsables de l'échec..., pilotage par les résultats et le mérite..., et piteux projet d'école : apprendre les fondamentaux ! Moyens, carte scolaire, formation des enseignants, confiance en l'enfant..., pas un mot ! Et refus de s'interroger sur les causes des difficultés au collège, sa structure, ses enseignements qui en font toujours un "petit lycée classique", qui forcément exclut les plus fragiles !

Pour ces responsables politiques, cela est parfaitement conscient, maîtrisé, assumé... et s'inscrit dans le processus de destruction de l'école publique engagé depuis 2007 !

Nous refusons farouchement cette école aux relents pétainistes.

Ensemble, il nous faut porter le débat, auprès des personnels, sur les raisons politiques de cette régression et sur l'élaboration d'un collège vraiment démocratique.

Nicole Hennache, Anne-Sophie Leymarie

► Programmes de la voie technologique

Les projets de programmes pour les séries STI2D, STL, STD2A, ont été examinés au Conseil Supérieur de l'Éducation du 9 décembre.

→ En 1^e STI2D, il y aura 7 h d'enseignements technologiques transversaux et 5 h d'enseignements spécifiques selon les spécialités :

- Architecture et Construction ;
- Énergie et Environnement ;
- Innovation Technologique et Eco Conception ;
- Système d'Information et Numérique.

En Terminale STI2D, il y aura 5 h d'enseignements transversaux et 9 h d'enseignements spécifiques.

Le programme du cycle terminal est décliné avec un tronc commun et une partie pour chacune des spécialités conçues comme un approfondissement de l'enseignement transversal.

Il n'est jamais précisé quels enseignants sont susceptibles d'intervenir. Or les différentes spécialités à enseigner n'ont plus aucun lien avec les étiquettes des postes (génie civil, génie mécanique, génie électrique...).

Selon le Doyen des Inspecteurs généraux de STI, *"un prof de STI doit appuyer ses cours sur les objets techniques. Il n'y a plus d'objet mono-technologique. On ne peut plus former les élèves à une seule technologie. Si les enseignants veulent continuer à enseigner le geste professionnel, ils n'ont qu'à aller en lycée professionnel"*.

La morgue affichée a indisposé le CSE... et le programme des enseignements technologiques a été rejeté (16 contre, 4 pour, 24 abstentions et 2 refus de vote).



→ En 1^e STL, il y aura 4 h "Chimie-biochimie-sciences du vivant" (nouveau), 2 h pour "mesure et instrumentation" et 6 h pour les enseignements spécifiques selon les spécialités :

- Biotechnologies ;
- Sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Pour chacun des enseignements (communs ou de spécialité), il y a un programme qui n'est parfois qu'une simple ébauche.

En Terminale STL, il y aura 2 h pour "mesure et instrumentation" et 10 h pour les enseignements spécifiques. Pour l'instant aucun projet de programme.

Contrairement aux STI2D, les programmes de STL s'appuient sur l'existant, prenant en compte l'aspect technologique au laboratoire. Il y a volonté de développer cette série en l'implantant dans tous les départements, dans tous les lycées ayant déjà ST2S mais aussi dans les lycées généraux ayant l'enseignement d'exploration "sciences et laboratoire".

Les STL ayant moins de caractère professionnalisant qu'avant, moins d'équipement serait nécessaire pour l'implantation dans de nouveaux lycées...

→ En 1^e STD2A, il y aura 13 h de "Design et arts appliqués" et en Terminale STD2A, il y aura 17 h. Le programme concerne tout le cycle terminal, il s'appuie à la fois sur le dessin et l'informatique en complémentarité. Le programme de physique chimie (3 h en 1^e ou Terminale) concerne aussi tout le cycle terminal. Le programme de mathématiques (3 h en 1^e ou Terminale) concerne uniquement la classe de première.

Pour permettre les éventuels changements de série technologique, certains programmes sont communs : Français (commun à toutes les séries technologiques y compris STG et ST2S), Histoire, Géographie et Éducation civique, Mathématiques, Physique-chimie (communs aux STI2D et STL).

Il y a un programme particulier de Langues vivantes pour la voie technologique (communs aux STI2D, STL et STD2A). L'heure de langue en enseignement technologique devrait être en co-animation en

TD ou TP. Le but est de développer chez les élèves des compétences de communication pour les amener à verbaliser un raisonnement, une analyse sur une activité liée au domaine professionnel. Aucune réponse du ministère sur les difficultés de mise en œuvre !

Dans la présentation des programmes, l'accent est mis sur les liens avec ceux de la voie générale, et en particulier la série S, au lieu d'une conception en appui des enseignements technologiques, des compromis ayant été faits pour permettre les éventuelles réorientations des élèves entre les différentes séries technologiques et générales.

► Formation des enseignants

Dans les académies, les collègues de STI sont "invités" à des conférences où les inspecteurs leur vantent la réforme et présentent les plans de formation. Des questionnaires d'auto-évaluation ont été distribués. Alors que les collègues perçoivent ces documents comme un outil de sélection et de contrainte pour une réorientation, le doyen de STI "garantit" qu'il s'agit d'une aide pour adapter les besoins en formation. Les volumes de formation annoncés peuvent représenter un à deux jours par semaine, de janvier à juin, plus une autoformation sur les plateformes Pairform@nce¹.

Les professeurs de physique appliquée ont des besoins principalement en chimie. Le plan de formation, en cours de finalisation, débiterait en mars-avril.

En STL, la formation consistera en quelques compléments et rappels.

Des documents ressources seront consultables sur Eduscol dès janvier pour certaines disciplines.

► Évaluation – Bac

L'objectif serait de ne pas modifier l'architecture actuelle du bac. Même si les décisions ne sont pas prises, pour les enseignements technologiques, la DGESCO envisage une épreuve écrite pour les enseignements transversaux et une épreuve orale pratique sur le projet.

Brigitte Créteur

¹ Portail national avec des déclinaisons académiques : <http://national.pairformance.education.fr/>

Remplacement : le ministère enfonce le clou !

Une note de service parue au BO du 14 octobre 2010 révèle les "ambitions" du ministère en terme de remplacement dans le second degré. Elle est édifiante... que ce soit au niveau de la conception pédagogique qu'au niveau de l'idéologie libérale véhiculée !

Si le ministère constate des améliorations en terme de remplacement des absences de moyenne et longue durée (ce qui resterait à vérifier compte tenu du nombre de suppression de postes et de la réduction du nombre de postes au concours dans de nombreuses disciplines), il veut faire porter l'effort sur les absences de courte durée dans le cadre de la continuité du service public. Pour cela, il engage les chefs d'établissement à réunir, dès le début d'année, un groupe de suivi avec un référent pour organiser ces remplacements qu'ils soient prévisibles (stages, voyages scolaires, commission paritaires...) ou non. Dans ce cas là, "il convient, en priorité, de trouver des solutions de remplacement du cours prévu dans la même discipline ou dans une autre discipline au sein de l'établisse-

ment. Lorsque cela ne sera pas possible, des activités d'accompagnement, de révision et de soutien devront être organisées en s'appuyant sur les ressources de l'établissement".

Qui devra assurer ces remplacements ? Les personnels disponibles (!), en sous service, voire les Assistants d'éducation ou Assistants pédagogiques pour les activités de révisions ("à partir de cours mis en ligne ou de banques d'exercices constituées par les professeurs de l'établissement", bonjour la pédagogie !).

Sympa l'ambiance pour les collègues malades qui sauront que leur absence aura comme conséquence l'alourdissement de la charge de travail de leur collègue.

S'il n'y pas de ressources propres dans l'établissement, il est conseillé de faire appel à des personnels d'établissement voisins, à des non titulaires pour remplacements courts, voire à des M2 en stage de responsabilité.

Sachant que les vacataires (200 h) seront supprimés à partir de janvier 2011, on voit bien que les M2 vont servir de variable d'ajustement, les étudiants pouvant aussi être recrutés en tant que personnels contractuels. Quant aux TZR, il est recommandé de les "utiliser" sur des rem-

placements à l'année et "leur affectation pour effectuer des remplacements dans des disciplines connexes ne peut qu'être encouragée" !

Sur les zones de remplacement, le ministère enfonce le clou ! Il faut privilégier des zones larges qui se recoupent (au niveau académique ou départemental) afin de favoriser le "vivier" (*sic*) des remplaçants facilement mobilisables.

On le voit, la flexibilité est plus que jamais au programme. Il ne s'agit pas, pour le ministère, de réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'un remplacement avec une vue pédagogique mais, simplement, d'une logique comptable.

Une toute autre chose serait d'avoir des TZR en nombre suffisant, volontaires, formés spécifiquement, et ayant des conditions d'exercice dignes pour assurer leur fonction de remplacement des absences de courte durée.

Pour cela, il faudrait une autre vision de l'école... mais c'est une autre histoire !

Samuel Serre



Épreuve anticipée d'Histoire-Géo en 1^e S : la course à l'échalote !

La présence d'une discipline au moment de l'examen terminal qu'est le baccalauréat a toujours revêtu une importance considérable dans la conscience collective, que ce soit dans la population en général ou chez les enseignants de la discipline en particulier.

Le déplacement de l'épreuve d'Histoire-Géographie de la terminale vers la 1^e S n'y déroge pas, d'autant plus que cela transforme l'Histoire-Géographie en enseignement optionnel en terminale scientifique, ce qui n'a pas été sans créer de forts remous, y compris dans la classe politique.

Ici, ce n'est pas tant le type d'épreuve proposé qui est gênant mais plutôt la continuité de la réforme, à la hussarde, du lycée et l'impréparation générale qui y est liée.

Les projets ministériels pour cette épreuve (applicable à la session de juin 2012) font apparaître une structure différente de celle qui existait jusque là.

La composition revêt désormais un caractère obligatoire puisque deux sujets au choix de la même discipline seront proposés aux candidats dans une première partie notée sur 10. Dans une deuxième partie, place serait faite aux documents avec deux exercices : en histoire, analyse d'un

ou deux documents (5 points), en géographie, soit analyse de documents du même type qu'en histoire, soit production graphique d'un croquis ou d'un schéma d'organisation des territoires (5 points).

Ce type d'exercice existait déjà et est toujours intéressant car il permet aux candidats de faire preuve de davantage de création que dans d'autres exercices. Seulement, le faible nombre de sujets renvoyait souvent à des croquis appris par cœur. Avec un an de formation de moins, cela risque d'être pire encore !

C'est là que le bât blesse... En deux ans désormais, il faudra non seulement acquérir de nombreuses connaissances mais aussi les méthodes propres à ce type d'exercices (composition, croquis). A cela s'ajoute le fait que l'acquisition des programmes de seconde aura été très variable selon le nombre d'heures consacrées à l'HG, nombre d'heures devenu variable avec la réforme de la classe de

seconde. Comment penser aujourd'hui que la composition et le croquis seront acquis en seconde ? Abordés en fin d'année, ces exercices ne pourront être finalisés qu'en classe de première, en parallèle avec le français, rendant l'année de 1^e S encore plus lourde pour les élèves d'autant plus que les enseignements scientifiques se densifient.

Le résultat final risque de ressembler, pour les enseignants à une course éperdue de deux ans, et pour les élèves à un stress de plus en plus important.

Au final, cela n'a d'intérêt que pour le ministère puisqu'il s'agit de récupérer des heures (et donc des postes en Terminale S). On est loin des questions pédagogiques et de l'intérêt d'une formation générale pour les jeunes dont on voudrait faire des spécialistes avant l'heure.

Samuel Serre

CPC et CIC : nous avons notre mot à dire !

Les Commissions Paritaires Consultatives (CPC) au nombre de 20, comme le Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) qui les chapeautent toutes, sont les instances dans lesquelles sont examinés les diplômes de la voie professionnelle et technologique.

Après la réforme du Bac pro en 3 ans et celle, en cours, de la voie technologique pour la rentrée 2011 (STI 2D ; 2D pour : Développement Durable), les réunions vont bon train. Avec le BTS, dont la rénovation se profile, il en sera de même (en liaison avec l'enseignement supérieur). Même si tout cela reste consultatif et que c'est le ministre qui décide en dernier, nous nous servons du CI comme tribune pour interpeller, avec les autres organisations syndicales et les fédérations des parents, le ministère ou les représentants des patrons qui y siègent.

Dans les CPC, c'est plus du travail de terrain car l'approche se fait à partir de la réalité des besoins des différentes branches professionnelles en matière d'emplois, de diplômes et de niveau d'insertion. Mais les besoins des patrons sont-ils toujours ceux des salariés qu'ils emploient ? L'exigence de qualification, et de sa reconnaissance par les patrons, c'est là tout l'enjeu de la présence syndicale. La nôtre, celle de la CGT, est portée par un syndicalisme interprofessionnel, les salarié(e)s de toutes les branches, et d'un syndicalisme présent parmi les personnels de l'éducation directement impliqués dans la formation des jeunes.

Dernièrement, la 20^e CPC, celle des carrières Sanitaires et Sociales (*lire, ci-contre, l'article d'Agnès Catala*) et la 16^e CPC, celle des services administratifs et financiers, ont planché sur la définition de nouveaux baccalauréats.

► **Concernant la réflexion sur le Bac pro Comptabilité et le Bac pro Secrétariat**, celle-ci est à son premier stade.

Un groupe de travail a été constitué et a élaboré en juin des propositions "exploratoires". Elles ont été discutées à la CPC concernée. Le 10 décembre, aucun vote n'a eu lieu. Ensuite viendra l'examen devant le CIC et aussi le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE). Les inspecteurs et inspectrices qui informent les collègues dans les établissements comme si tout était déjà bouclé, dès maintenant, vont un peu vite en besogne.

Nous avons notre mot à dire !

La discussion sur la "polyvalence" des métiers du Secrétariat et de la Comptabilité n'est pas nouvelle, elle avait déjà eu lieu autour de l'éventualité d'un seul BEP. La réforme du Bac pro a un peu redistribué les cartes : aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule seconde professionnelle et un seul BEP comme certification intermédiaire de niveau V. Les sections de CAP ayant disparu depuis assez longtemps en Secrétariat et Comptabilité, c'est un flot important d'élèves qui s'engage dans ces deux baccalauréats (plus de 100 000 élèves de la seconde à la terminale, 25 000 élèves diplômés, un taux de réussite 2010 supérieurs à 80 %). On ne bouge pas les choses de cette importance sans en avoir pleinement mesuré toutes les conséquences.

Aujourd'hui, toute décision précipitée serait une catastrophe. On sent, encore une fois, que la logique de réduction massive des emplois dans le ministère de l'Éducation est un vecteur, si ce n'est le vecteur essentiel pour mener les réflexions ministérielles.

C'est pourquoi la CGT Educ'action se prononce contre la fusion rapide de ces deux baccalauréats professionnels.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous refusons de discuter de l'évolution de ces formations, mais nous voulons le faire avec le recul nécessaire. Quels seront les effets de la diminution d'un an de ces formations ? Nous avons beaucoup de craintes, justifiées. Comment articuler un Bac pro polyvalent en 3 ans avec les différents BTS, notamment le BTS Comptabilité ? Le ministère ne souhaite-t-il qu'un super BEP en 3 ans débouchant sur un BTS spécial Bac pro ? Comment articulerait-on aussi ces sections avec les sections STG ? Pourraient-elles, toutes les deux, avoir les mêmes débouchés en BTS ?

Toutes ces questions sont des vraies questions. Les réponses que le ministère doit apporter (le souhaite-t-il ?) intéressent évidemment les employeurs mais aussi les salariés. Comment se feront pour les salariés les évolutions professionnelles

par la suite ? Du côté des personnels, pas besoin de savants calculs pour affirmer qu'en réduisant la diversité des flux, on réduit aussi les "coûts" en enseignants par gestion de classes à effectifs plus importants. Enfin a-t-on entendu les élèves, leurs parents ?

Nous ne sommes pas pour une orientation précoce. N'est-il pas possible dans un premier temps, de laisser le choix d'orientation en fin de seconde professionnelle entre les deux baccalauréats, Comptabilité et Secrétariat, puisque le contenu de formation est identique en classe de seconde ?

Cette possibilité n'est pas ouverte partout. Cela "coûterait" certainement un peu mais serait bénéfique pour les élèves. N'est-ce pas cela qui est le plus important.

Nous devons nous emparer rapidement de toutes ces questions. Le ministère sait aller très vite lorsque Bercy le pousse. Les équipes pédagogiques doivent s'exprimer, elles doivent être entendues.

Le syndicat c'est toi, c'est moi, c'est nous,... sans mobilisation dans les lycées nous ne pourrions pas peser sur ce débat.

*Alain Vrignaud,
Représentant CGT au CIC*

Dernière minute : petite victoire mais victoire quand même...

À propos de la suppression de la demi-part d'impôts pour les veuves, veufs, divorcé(e)s... ayant élevé des enfants (*voir p. 25*) : **moratoire d'un an** en 2011 pour la suppression de la demi-part. Il faudra continuer à "harceler" nos députés et sénateurs pour la suppression définitive de cette mesure inique.

Secteur Sanitaire et Social : le Bac pro sans nom, sans certification et... très flou

Le 29 septembre 2010, la CPC du secteur a voté le référentiel du nouveau Bac pro (12 pour, 5 contre et 8 abstentions), qui sera mis en place à la rentrée 2011.

Il comprendra deux options : "service à la personne" et "accompagnement en établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux". Les compétences professionnelles (hygiène et confort de la personne, développement et maintien de la vie sociale, hygiène de l'environnement de la personne) reprennent les bases du BEP, augmentées de fonctions "d'assistant de soin" (quézako ?) et de gestion d'équipe !

Pourtant, les professionnels ont émis de nombreux doutes sur l'opportunité d'un niveau IV dans ce secteur :

- difficultés à trouver des stages,
- activités classées niveau IV (animation de réunions de travail...) mais relevant souvent d'un niveau supérieur,
- proximité avec les autres diplômes de ce secteur (social : AMP*, AVS* ou sanitaire : AS* et AP*).



Ces problèmes ne sont pas nouveaux dans notre secteur.

La création d'un nouveau diplôme aurait justement pu permettre de clarifier la situation. Avec la ré-ingénierie des diplômes "santé", calquée sur le système LMD*, les futurs bacheliers (niveau IV) pourront-ils et souhaiteront-ils encore s'orienter vers un diplôme de niveau V (AS ou AP) ? De plus, le ministère de la Santé est très réservé sur la terminologie "assistant de soin" prévue dans l'option du Bac pro "accompagnant en établissement sanitaire". En effet, cette fonction est réservée aux aides soignants et aides médico-psychologiques

après 140 h de formation.

L'employabilité de ce diplôme est plus que compromise, les terminologies proposées d'ac-

compagnant, d'accueillant et autre responsable, ne correspondent pas à la réalité des besoins, les bacheliers seront sans nul doute déclassés sur le marché du travail.

Le BEP permettait aux très jeunes lycéens de choisir un parcours diplômant sanitaire ou social bien repéré, ou de préférer l'emploi direct. Le Bac pro ne rajoute que du flou : niveau V, niveau IV, sanitaire, social ?

Enfin, la certification intermédiaire n'est pas encore prévue. Une seule assurance : elle ne sera pas le BEP CSS*, peut-être un nouveau BEP ? (sic)

Ce bac pro n'ose pas donner son nom !

Agnès Catala
URSEN Montpellier
Représentante CGT pour la 20^e CPC

*Aides Médico-Psychologiques ; Auxiliaires de Vie scolaire ; Assistant social ; Aide à la personne ; Licence Master Doctorat ; Carrières Sanitaires et Sociales

Pour nous c'est CLAIREMENT non !

RAR¹ (2006), internats d'excellence (2009), CLAIR² (2010)... et ÉCLAIR aujourd'hui, ces expérimentations vont toutes dans le même sens : déréglementer notre système éducatif public, dénaturer ses enseignements, renoncer à sa démocratisation.

Ci-contre des extraits du communiqué de la CGT Educ'action.

Des pétitions circulent, des collèges et lycées ont, dans plusieurs académies, déjà voté la sortie du dispositif³.

Ensemble, imposons un système éducatif garant de la réussite de tous.

¹ Réseau Ambition Réussite ; ² Collège, Lycée, Ambition Innovation, Réussite ; ³ Voir pétition et "4 pages CLAIR" sur notre site ; ⁴ Voir p. 22/23

Tout ce qui est "RAR" en un ÉCLAIR...

"Le dispositif expérimental CLAIR le laissait présager... Le ministre, en guise de vœux, annonce la transformation des établissements CLAIR en ÉCLAIR..."

Un "É" pour École qui est située dans la zone CLAIR, fera partie du dispositif...

Acte II de la déréglementation dénoncée par la CGT Educ'action depuis la mise en œuvre des CLAIR !

Comme à chaque réforme, le programme est expérimenté à la hâte, au mépris de toute concertation avec les équipes éducatives et les organisations syndicales.

Peu importe s'il anéantit l'éducation prioritaire, les projets éducatifs engagés par l'ensemble de la communauté scolaire et les collectivités...

Peu importe s'il augmente la ségrégation scolaire et sociale en mettant en concurrence les écoles, en ghettoïsant, en créant des circuits éducatifs de seconde zone...

Peu importe s'il met à sac les conditions de travail des personnels, leur statut, la gestion de leur carrière, leur droit à mutation...

L. Chatel propose d'y ajouter les établissements RAR. Les personnels seront recrutés localement, directement par les chefs d'établissement, sur "motivation"...

Il s'agit d'abattre le système d'éducation prioritaire : 20 RAR + 5 RSS ne feront pas 25 ÉCLAIR !

Dès maintenant, les recteurs ont la main pour préparer la rentrée 2011 et annoncent déjà la sortie de nombreux établissements du dispositif d'éducation prioritaire... au prétexte que tous les établissements doivent participer à l'effort national pour rendre 16 000 postes cette année...

Pour la CGT Educ'action, il s'agit d'un changement radical des principes fondateurs de notre école républicaine touchée au cœur. De la maternelle au lycée, le gouvernement s'inscrit dans un modèle à l'anglo-saxonne⁴ ouvert à la privatisation, machine à exclure les jeunes issus des familles les plus fragiles...".

Montreuil, le 14 janvier 2011

Non-titulaires... mobilisation toute !

Depuis le mois de juin 2010, les syndicats et le ministère de la Fonction publique sont engagés dans un processus de discussions sur la situation du million d'agents non-titulaires.

Cinq réunions thématiques de concertation ont été organisées de septembre à novembre 2010 :

❶ **Cas de recours aux agents non-titulaires.**

Concernant l'Éducation nationale, ce sont des "missions de remplacement au sens large du terme, qu'il s'agisse d'une vacance d'emploi ou d'un remplacement lié à un congé ou un temps partiel".

❷ **Procédures de recrutement et de renouvellement des contrats.**

Le ministère considère qu'il y a des "abus" dans les contrats faits aux non-titulaires.

❸ **Construction des parcours professionnels et accès à l'emploi titulaire des agents non-titulaires.**

G. Tron a donné des précisions dans un courrier adressé à la CGT : "Ces réunions seront, dans cette perspective, l'occasion d'examiner les conditions d'accès au CDI pour les personnels employés depuis plusieurs années pour répondre aux besoins permanents des administrations ainsi que les conditions d'accès à l'emploi titulaire des agents remplissant des fonctions susceptibles d'être exercées par des fonctionnaires, qu'il s'agisse de concours ou de modalités plus novatrices".

❹ **Conditions d'emploi des agents non-titulaires (formation professionnelle, participation,...).**

❺ **Amélioration de la connaissance statistique de la situation des agents non titulaires.**

La phase "négociation" doit commencer en janvier 2011 avec les propositions concrètes du gouvernement. La loi est prévue pour le second semestre 2011.

Le succès de l'éventuelle nouvelle loi de titularisation se mesurera évidemment à l'aune de la baisse significative du nombre de non-titulaires et la précarité dans la Fonction publique.

En parallèle, la CGT Educ'action a été reçue au ministère de l'Éducation nationale, le vendredi 3 décembre 2010. Sans

attendre la loi, le ministère souhaite faire évoluer la situation des personnels non-titulaires dans le cadre législatif actuel, mais dans une logique proche de celle du ministère de la Fonction publique.

• Il envisage de mener, dans un premier temps, un travail sur l'unification de l'ensemble des contrats existants, ce qui induirait, dès le 1^{er} janvier 2011, la fin du recrutement de vacataires. Cet arrêt est une annonce positive, mais il faut, néanmoins, rester vigilants sur le contenu du nouveau contrat unique proposé. L'harmonisation des contrats doit se faire par le haut et nous considérons que cela ne peut être qu'une mesure transitoire ne pouvant se substituer à la mise en place d'un plan de titularisation.



• Pour la session 2012 des concours (inscriptions dès le 1^{er} juin 2011), il serait proposé aux non-titulaires de remplacer l'épreuve écrite du concours interne par un dossier de RAEP*. Si cette proposition peut faciliter l'accès à la titularisation d'un certain nombre de personnels, un tel dispositif ne sera efficace que si le nombre de postes offerts

aux concours internes augmente de façon significative. Cela ne peut se faire dans le cadre budgétaire contraignant que nous connaissons depuis des années.

• Dans la logique de ces concours internes "RAEP", le ministère travaille sur des éventuels masters en alternance (ou VAE) qui permettraient aux non-titulaires de s'inscrire dans un processus de préparation des concours. Concrètement, les contractuels le souhaitant pourraient bénéficier d'aménagements dans leur emploi du temps (sans précision quant à la nature de ceux-ci) pour préparer un Master en parallèle. Ce qui leur permettrait de passer les concours. Il n'est pas envisagé de créer un nouveau concours, mais de proposer les concours "RAEP" décrits ci-dessus. Il s'agit clairement d'un prérecrutement, ouvrant une nouvelle voie d'accès à la Fonction publique. Ce prérecrutement serait soumis à des contraintes locales fortes et ajouterait

une sélection nouvelle. Le système serait inégalitaire et arbitraire, il pérenniserait de fait la précarité.

La CGT, avec la FSU et Solidaires, appelle à une première journée nationale d'information et de mobilisation le jeudi 9 décembre 2010 dans toute la Fonction publique. À Paris, un rassemblement a été organisé au Trocadéro, rassemblant 200 personnes, avec conférence de presse, prise de parole et témoignages d'agents non-titulaires. Une nouvelle journée intersyndicale d'actions Fonction publique est organisée le 20 janvier 2011 à Paris et dans les départements (lire encadré).

Matthieu Brabant

* Reconnaissance de l'acquis de l'expérience professionnelle

Appel de la Commission exécutive de la CGT Educ'action du 10.12.2010

La commission exécutive de la CGT Educ'action, réunie à Montreuil le vendredi 10 décembre 2010, constate que la mobilisation pour un plan de titularisation du jeudi 9 décembre 2010 a rempli son objectif de sensibiliser l'opinion et les personnels sur la situation inacceptable des personnels non-titulaires dans la Fonction publique.

Il s'agit maintenant de gagner sur nos revendications :

- mettre en œuvre une loi de titularisation, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Dans l'Éducation nationale, la CGT revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée,
- arrêter le recrutement de non-titulaires pour des missions pérennes de service public,
- améliorer les conditions de reclassement des non-titulaires au moment de leur titularisation,
- renforcer dans l'immédiat les droits sociaux des agents non-titulaires, la reconnaissance de leurs qualifications, la cohérence de gestion, une grille de salaire alignée sur celle des titulaires. Cela passe aussi par un élargissement et une harmonisation nationale des compétences des CCP.

L'intersyndicale nationale de la Fonction publique appelle déjà à une nouvelle mobilisation plus importante autour du jeudi 20 janvier 2011.

François Quinchez

CPE

Lycée Marcel Pagnol

Athis-Mons (91)

Rencontre...



Comment devient-on CPE...

Une longue histoire et un choix éducatif avant tout...

Ma formation universitaire, c'est d'abord l'Histoire... à Jussieu, DEUG d'Histoire, puis de Géographie et un peu de Sociologie... Ensuite licence d'Histoire, pendant une période où j'ai été objecteur de conscience... Durant ces années, j'ai commencé le Théâtre à Ris-Orangis, pour ensuite jouer dans un spectacle fêtant l'implication de la Commune dans la grande histoire française... la Révolution de 1789 !

Difficile de poursuivre cela tout en travaillant comme animateur de MJC... j'ai fini ma licence et commencé une Maîtrise sur la Politique du Gouvernement Révolutionnaire et son application dans le district de Corbeil, années où l'on fêtait le bicentenaire de la Révolution...

Objecteur... animateur... surveillant... Pour financer mes études, j'ai été MDP (Maître de Demi-pension) payé à l'heure de surveillance, puis MI/SE à temps plein dans un lycée de banlieue Sud.

J'ai présenté le CAPES d'Histoire et le concours CPE en même temps... Enseigner m'aurait beaucoup plu... mais j'ai eu d'abord le concours de CPE... et je ne regrette pas mon choix.

A la fin du "pionnicat", j'ai été MA, faisant fonction de CPE dans un collège à Milly-la-Forêt. De cette année, je me souviens surtout des Km avalés... et surtout de ma première rentrée de l'autre côté, de ma présentation comme "nouveau Surgé" devant les collègues, de mon premier poste...

Une année de galère..., petit collègue tranquille mais grand archaïsme quant au métier... Ma présence consistait surtout à punir à la place des autres ! J'ai commencé la lutte pour la reconnaissance du métier... Pas encore CPE, déjà en lutte... Mon parcours militant, je l'ai commencé au SNES où j'ai fait mes premières armes de syndicaliste... Après un passage dans un collège difficile à Athis-Mons, je suis arrivé au lycée Marcel Pagnol, dans la même ville, où j'exerce depuis.

Lycée particulier, très syndicalisé... Au début, c'était super..., nous avons collectivement participé aux grèves de 1995, en inter-pro déjà, rencontrant les camarades cheminots de la gare de Juvisy... Puis la gestion au quotidien est devenue problématique... avec des conflits et des ruptures très forts...

Là encore, la vision que les autres avaient de mon métier, de ma place auprès des élèves m'a fait monter au créneau... Parlant aux élèves, j'étais pour certains, potentiellement un "traite", un social traite... J'étais du côté des élèves, un ennemi de classe ?

Hallucinant... **C'est juste mon métier !**

Il consiste souvent à mettre de l'huile dans les rouages, faire de la médiation avec les élèves, entre eux, avec leurs profs, leurs parents... Le CPE peut prendre le temps de parler à l'élève en colère, écouter ce qu'il a à dire, son mal-être, recadrer avec une écoute bienveillante..., temps précieux qui manque cruellement aux enseignantes ! De ces moments peuvent naître des solutions... La libération de la parole est à mettre en œuvre... Parfois certains adultes pensent qu'en écoutant les jeunes, nous sommes complaisants avec eux... Écouter, prendre en compte la parole du jeune, ce n'est pas toujours être d'accord mais c'est avant tout s'entendre, trouver un compromis acceptable... et le moyen de vivre ensemble...

Mon arrivée à la CGT Educ'action, c'est la rencontre de Roger. Le syndicalisme c'est aussi l'humain... J'ai d'abord été son colistier au CA pendant plusieurs années, sans être syndiqué. Roger siégeait, défendait nos idées, moi j'étais invité ou siégeais comme élu sans avoir l'habituelle pression du chef d'établissement sur moi.

En tant que CPE, c'est parfois difficile d'être autonome vis-à-vis du Chef... *"Je vous ai invité taisez-vous"* m'a dit un ancien Proviseur... Aujourd'hui, je sié debate en qualité d'élus et je défends cette position : le CPE ne doit plus être membre de droit mais comme représentant des personnels.

Le choix de reprendre une adhésion, naturellement à la CGT, a été une suite logique et la volonté d'avoir une activité régulière.

J'ai essayé d'être élu paritaire aux élections de 2008, en vain.

Depuis, **j'ai une mission au niveau national** sur la Vie scolaire... Difficile de tout maîtriser mais cette activité est très intéressante. Croiser nos regards, faire avancer nos luttes sur les terrains très conflictuels de la Vie Scolaire : médiateurs de la réussite, Préfet des études, sanctions, réforme du concours CPE, et de la formation... Un chantier en mouvement perpétuel !

Ai-je les capacités à faire, à tout faire, tellement le travail est important ? Le but est de relancer le travail autour des questions de la Vie scolaire, de la place des personnels, de travailler avec les CPE et les Aed, de construire des outils, comme les derniers repères revendicatifs. J'apprécie ce travail au sein des deux Collectifs, relayé par les syndicats départementaux... Construits ensemble, ils permettent de partager une vision de nos métiers. Les collègues sont demandeurs d'outils et s'en servent...

J'entame ma deuxième année sur ce secteur "Vie scolaire", c'est une année de congrès, d'élections professionnelles en octobre 2011... Du travail en perspective mais avec un objectif, une envie... faire avancer la CGT Educ'action, nos idées..., avant tout, rester au cœur du métier de CPE, proche des réalités du terrain, et rester personnel éducatif, partie prenante de l'équipe pédagogique. Lutter et refuser toute volonté de faire de nous des "adjoints bis", des sous quelque chose... **Rester libre, autonome, donc rester vigilant.**

Morcelée, ségrégative et aux résultats médiocres... tels sont les maux dont souffre l'école de la première puissance mondiale, engagée depuis 10 ans dans un remède... qui pourrait être pire que le mal !

La constitution américaine laisse chaque état établir sa propre politique éducative. Ainsi, 15 000 districts scolaires sont gérés localement par les "schools boards" élus qui ont leur ministère et décident de tout : budget, programmes, évaluation, et recrutement, salaire, conditions de travail, licenciement des personnels... L'école publique n'est financée par le gouvernement fédéral (1) qu'à hauteur de 10 % du budget des états. **Conditions d'études et réussite varient donc considérablement d'un état, district, comté, ville, quartier... à l'autre, révélant les inégalités fondamentales de la société américaine entre les groupes sociaux (Noirs, Indiens, Asiatiques, Hispaniques, Blancs).**

Mais, à la *high school* des règles communes se dégagent : ni élitisme, ni filière, ni forte sélection, en vu d'un système collège/lycée unique ! Chacun choisit son parcours dans un éventail de matières très diverses, obligatoires et/ou à option. Un contrat l'engage sur 4 ans (exemple : 6 semestres d'anglais, 4 de maths, 3 de sport, 2 de musique... puis en maths, choix entre trigonométrie, algèbre 1 ou 2 ...). Toutes comptent pour obtenir la "graduation". Aujourd'hui, 80 % d'une génération atteint la fin du lycée, l'objectif est d'aligner son niveau sur les exigences du supérieur.

Cependant, l'inégalité débute tôt (50 % des états ont des *pre schools*), les indicateurs sont au rouge (50 % des élèves issus de minorités quittent collège ou lycée avant la fin de leur scolarité, 1/3 dans le reste de la population, 50 % des élèves du Mississippi sont déficients en lecture, 20 % au Massachusetts...), renvoyant au binôme violence / sécurité ! (4)

PISA 2009 (17^e rang, France : 22^e) confirme ces réalités : "défavorable" est jugé l'encadrement des écoles défavorisées, par manque d'enseignants ou enseignants non formés. Les élèves pauvres y sont doublement pénalisés : milieu difficile, école sous dotée. La corrélation entre milieux socio économiques et résultats scolaires reste très marquée.

→ En 2002, **GW. Bush** signe l'entrée en vigueur de la loi **No Child Left Behing** (pas d'enfant laissé de côté) devant remettre l'école sur pied.

À chaque état d'évaluer -selon son propre mode, et niveau d'exigence parfois !- les capacités en lecture et calcul de tous les élèves de 8 à 14 ans. Les résultats de chaque école sont ventilés en fonction de l'origine ethnique, la maîtrise de l'anglais, l'existence de handicap, le revenu parental pour constituer quatre groupes d'élèves dont on attend 100 % de réussite en 2014 !

Une école n'affichant pas de progrès dans les 5 ans peut être privatisée, convertie en "*charter school*" (3), restructurée, fermée, et ses personnels licenciés ! Les élèves peuvent alors changer d'établissement, bénéficier de cours gratuits ou de "*chèque éducation*" (2) pour une autre école, souvent privée !

Des élèves (au hasard) sont soumis au **National Assessment of Education Progress** (évaluation nationale) pour comparer leurs résultats à ceux des états.

Et les écarts sont importants ! Exemple au Tennessee, les chiffres varient de 26 à 90 % de réussite ! Finalement, plus d'un tiers -3 000 écoles publiques- n'accomplit pas de progrès satisfaisants, voire régresse.

Des milliards de dollars sont dépensés, la suspicion demeure et les dérives sont nombreuses : priorité aux deux matières de base -les autres négligées- et à la préparation aux tests, diminution du niveau et du sens des apprentissages, sur intérêt pour les élèves susceptibles de progresser, rigidité nuisant aux plus fragiles, système de punition / récompense, allongement du temps scolaire, pression et fatigue... pour des résultats très mitigés !

En 5 ans, les "lignes" ne bougent pas : refus républicain du poids de l'état fédéral, refus démocrate d'une performance excessive. Mais syndicats enseignants, parents, élus dénoncent une forme de privatisation de l'école et exigent une révision de la loi...

→ En 2009, **B. Obama** n'abolit ni les Charter schools, ni la loi NCLB..., il en conserve l'esprit et, avec son ministre de l'Éducation, A. Duncan, fait adopter la loi "**Race to the top**" (course au sommet).

États, établissements, personnels de direction et enseignants (mieux formés et évalués) doivent améliorer le rendement scolaire : réorganiser les systèmes éducatifs, fermer les établissements déficients, innover pour accroître la performance, promouvoir les Charter schools (c'est le modèle à suivre), trouver des fonds privés...

Allongement du temps de travail, salaire au mérite, fin de l'emploi à vie, déssectorisation sont imposés. Et les douze meilleurs états, qualifiés grâce à leurs "projets" dans cette "course", reçoivent leur part des 4,3 Md \$* annoncés dans la loi...

Ce principe "*gagnants / perdants*" provoque l'opposition résolue des deux syndicats (4,6 M* d'adhérents), des pédagogues progressistes, des associations de droits civiques..., alors que les licenciements dans l'éducation sont massifs (300 000 en 2009/2010), que les écoles des quartiers pauvres sont fragilisées, que 3 % des élèves noirs et 2 % des latinos "profitent" de l'enveloppe !

S'il veut repenser l'évaluation (notamment la "*tyrannie*" des tests), et mettre fin à la "punition" financière des établissements en difficulté, le soutien d'Obama aux "libre choix", "charter schools", "compétition généralisée" n'est pas compris car contraire à la "*déségrégation*" scolaire. Pour ces opposants, le "marché scolaire" ne peut réduire les inégalités, seule l'école publique, luttant contre toutes les inégalités, est un rempart face à la précarité sociale qui perd le pays.

À l'opposé, des démocrates y voient la chance, pour les minorités, de sortir du ghetto et de débureaucratiser l'école.

Le président veut concilier dérégulation scolaire et justice sociale... au péril de sa réélection.

* Md \$: milliards de dollars ; M : millions

...Une réforme radicale et inquiétante !

(1) Budget fédéral 2011, en forte hausse !

78 Md \$, 31 % d'augmentation... Globalité de la formation, recrutement et formation des enseignants, aide aux secteurs défavorisés le résumant.

Il concerne **les programmes de bourses** pour davantage de jeunes de milieu modeste à l'université (34,9 Md, quasi doublement depuis Obama), **l'aide aux états** (3,5 Md sur 7 ans pour innover), **le soutien aux "Community collèges"** (10 Md sur 10 ans, plus 5 M de "bac + 2" en 2020), **un complément de fonds** pour l'éducation (25 Md) aux états en difficulté, pour notamment éviter les licenciements d'enseignants, **les prêts étudiants** (6,6 Md par an) par le gouvernement fédéral (*non plus les banques*), soit 87 Md économisés au bénéfice de l'enseignement pré primaire...

(2) "Chèque éducation", au goût du jour...

Années 60, il permet aux "blancs" d'éviter les écoles fréquentées par les "noirs"... Années 80, ses programmes font florès, **avec la montée du néolibéralisme, l'irruption de sociétés privées dans la gestion des écoles publiques, le soutien des fondations**. Certaines familles très défavorisées reçoivent, du fond public, un chèque couvrant le coût de l'école de leur choix (*privée !*) : 5 800 \$ en moyenne en 2003, à Milwaukee, ville pionnière.

Mais les résultats des élèves sont similaires à ceux qui n'en ont pas bénéficié. Cette mise en concurrence, qui devait profiter aux écoles publiques faibles, obligées de s'améliorer pour garder leurs élèves, n'a pas fonctionné.

Par contre, on passe peu à peu du concept de **"chèque éducation"** à celui de **"libre choix de l'école"**... C'est toujours l'aspect de la loi NCLB le plus contesté, le seul qui ait vraiment suscité l'opposition des démocrates.

(3) "Charter schools", toujours...

Même logique... Fondations, entrepreneurs, parents ou enseignants... les créent (*années 90*). Gratuites, financées par l'argent public ou privé (comme la fondation Gates...), elles doivent concerner des élèves en difficulté sociale et scolaire, des enseignants motivés et innovants, et sont gérées librement : pédagogie expérimentale, pas d'enseignants syndiqués... Certaines sont remarquables, d'autres sélectionnent leurs élèves (*moins de pauvres !*) et excluent sans contrôle. Leur niveau va d'excellent à catastrophique : 17 % dépassent celui d'écoles publiques comparables, les autres y sont souvent inférieures.

Et ses dangers sont nombreux : elles collent au modèle d'école qui se dessine (et disqualifie les autres !), l'expérimentation tous azimuts peut être hasardeuse (!). Pire, la privatisation par des **"sociétés de gestion"** est parfois totale (cours standardisés fournis, bachotage poussé)... et la concurrence libre : à Harlem, un budget "communication" de 500 \$ pour les écoles publiques, 325 000 pour le groupe qui veut s'y implanter !

(4) "Tolérance 0", illusion sécuritaire...

"Cette politique a fait des dégâts... Méthodes sécuritaires, détecteurs de métaux, vidéo surveillance entraînent une corrélation négative entre climat des écoles et résultats scolaires" ⁽¹⁾. Beaucoup de parents s'y opposent (cf Colombine). *"Quand la police entre à l'école, le taux de criminalité triple"* ⁽²⁾. À New York, la sécurité transférée à la police (1998), 4 500 agents, jeunes et peu formés, deviennent "l'autorité" en milieu scolaire.

Les dérives suivent : enfant de 4 ans menotté, élèves déferés à la police pour comportements d'ados, personnels menacés d'arrestation... Le rapport *"Sécurité dans la dignité"* (2009) montre que désordres et délits baissent avec une approche non sécuritaire par le personnel éducatif, les agents de sécurité gérant l'accueil, les élèves étant associés à l'élaboration du règlement intérieur, initiés à l'autodiscipline et à l'éthique du respect mutuel...

⁽¹⁾ J. Skiba (université d'Indiana) aux "États généraux de la sécurité à l'école" (Sorbonne, 2010) ; ⁽²⁾ J. Sprague, expert.

"Discrimination positive", supprimée...

Elle naît de la lutte pour les droits civiques et l'abolition de la ségrégation raciale. La politique du gouvernement Nixon vise à favoriser l'accès à l'emploi et à l'université de groupes discriminés (*pour augmenter le nombre de candidats noirs à certains postes !*) et rétablir l'ordre (*émeutes raciales en 1964 /1968*). Puis se met en place celle du recrutement avec quotas ethniques dans certaines universités. Suite à des recours, la Cour suprême rejette les quotas mais fixe la diversité comme objectif. Soumise à référendum, c'est, au final, l'abolition.

Ces politiques ont fait entrer plus de Noirs et Latinos dans les universités et, plus elles sont sélectives, plus le taux de diplômés est élevé (*motivation et moyens d'accompagnement des meilleures universités !*). Dans les moins sélectives, les écarts demeurent. Côté intégration sociale, le nombre de Noirs de classe moyenne a quadruplé, celui de Noirs pauvres a diminué de moitié... mais 25 % vivent toujours sous le seuil de pauvreté (Blancs, 8 %) et la ségrégation continue, Noirs et Blancs n'habitent toujours pas les mêmes quartiers.

Organisation du système

60 M d'élèves, 90 % dans l'école publique, 120 000 écoles, 180 jours de classe sur 2 semestres, scolarité obligatoire de 6 à 16, 17 ou 18 ans selon les états.

→ **Pre School**, de 3 à 5 ans, gratuite ou payante
Peu nombreuses, Obama veut en augmenter le nombre (*voir budget*).

→ **Elementary School** (école)
• **Kindergarten** (maternelle) de 5 à 6 ans
En demi-journée ou journée complète.
• **Cinq Grades** de 6 à 11 ans
5 h 1/2 à 7 h / jour, du lundi au vendredi.

→ **Middle School** (collège)
• **Trois Grades** de 11 à 14 ans

→ **High school** (lycée)
• **Quatre Grades** de 15 à 18 ans
Graduation (QCM national), équivalent du bac, 73 % de bacheliers (France : 51 %).

→ **Enseignement supérieur**
Très cher et sélectif, tests d'aptitude à l'entrée.
Community college, College ou University débouchent sur un Bachelor (4 ans), Master of Education (5 ans), 62 % de diplômés du supérieur (France : 38 %).

Toute ressemblance avec la réforme de notre propre système scolaire engagée aujourd'hui serait-elle purement fortuite... ?

Nicole Hennache

■ Mère de trois enfants : dispositions finales !

En plus de fermer le dispositif permettant aux parents de 3 enfants (ayant quinze ans de service) de partir par anticipation en retraite, de reporter l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 à 62 ans et l'âge du bénéfice d'une retraite à taux plein de 65 à 67 ans... la loi prévoit également :

► **une augmentation progressive des cotisations retraites** (+ 0,27 %/an) pour atteindre, dans 10 ans, 2,7 %.

► **La suppression de la Cessation Progressive d'activité (CPA).**

► **La suppression du traitement continué**
En effet, le paiement du traitement d'activité, augmenté éventuellement des avantages familiaux et du supplément familial de traitement, (à l'exclusion de toute autre indemnité ou allocation), était continué jusqu'à la fin du mois civil au cours duquel l'agent était, soit admis à la retraite ou radié des cadres, soit décédé en activité.

En clair, un agent qui demandait sa retraite le 2 octobre, était payé intégralement jusqu'au 31 octobre, et la mise en paiement de sa pension prenait effet au

1^{er} novembre. Maintenant, s'il part le 2 octobre, sa pension prendra toujours effet le 1^{er} novembre, mais du 3 au 31 octobre, il ne recevra aucune rémunération !

► **La suppression de toute possibilité de rachat des services effectués en tant que contractuel.**

Les fonctionnaires **titularisés** au plus tard le **1^{er} janvier 2013** seront les derniers à pouvoir encore bénéficier du rachat des services de non-titulaires. Mais la possibilité de faire passer de 15 ans à 2 ans la condition de service pour pouvoir bénéficier d'une retraite de la Fonction publique est maintenant ouverte.

► **La suppression de la bonification accordée à certains professeurs de l'enseignement technique et professionnel.**

Cette bonification était égale à la durée de l'activité professionnelle qui était à justifier pour se présenter au concours et être recruté(e) en qualité de professeur de l'enseignement technique ou professionnel.

► **La suppression du bénéfice du relèvement de la retraite au niveau du minimum garanti.**

Les agents ayant une durée complète d'assurance (41 ans en 2012, 41 ans et ½ en 2020), ou ayant atteint l'âge du taux plein (67 ans avec la réforme), ne sont pas concernés. La plupart des agents partent

aujourd'hui à 60 ans, le minimum garanti étant fait pour les carrières incomplètes. Leur retraite est relevée d'environ 140 € en moyenne, pour des retraites en général inférieures à 1 000 € (1 067 € au maximum pour 40 ans).

Ainsi, les fonctionnaires sont particulièrement touchés dans la remise en cause de leurs acquis. Pire, c'est la seule catégorie de salariés qui paye au prix fort les effets de la loi 2010 portant réforme des retraites.

On voit bien dans quel état d'esprit le législateur a conçu cette loi. En plus d'être injuste, elle a été pensée contre les fonctionnaires, et non pour, soit disant, respecter un principe d'égalité public/privé. Comparaison d'autant plus ridicule que les deux régimes de retraite sont totalement différents car les carrières sont différentes.

La bataille des retraites ne doit pas en rester là, nous avons des propositions à porter. Une autre réforme est possible, pas celle qui a été votée !



■ Des reculs sans précédent !

Les dispositions prises en la matière par ce gouvernement sont présentées comme des concessions importantes.

En réalité, elles ne visent qu'à aménager la situation créée par la suppression brutale du départ anticipé des mères de trois enfants à compter du 1^{er} janvier 2012, car de nombreuses femmes envisageaient de partir dès ce début d'année 2011...

Les services hospitaliers auraient été particulièrement concernés car il faut trois ans pour former une infirmière. De ce fait, sans aménagement, les services risquaient d'être confrontés à un manque criant de personnels formés.

Après un premier recul sur la date du dépôt de la demande, initialement prévue au 13 juillet 2010, puis reportée au 31 décembre 2010, suite à la véritable panique générée par l'annonce de la suppression du droit au départ, le gouvernement a été contraint à un deuxième recul.

Le dispositif de départ anticipé est maintenu pour certaines femmes mais sous conditions bien précises (*voir ci-contre*).

On a ici un bel exemple d'usine à gaz, difficilement compréhensible par les personnels qui auront des décisions lourdes à prendre sur un plan personnel et familial. On ressent un sentiment d'inconséquence et d'improvisation gouvernementale.

En résumé, ce projet de loi ferme le dispositif permettant aux parents de 3 enfants ayant 15 ans de services effectifs et ayant interrompu leur activité pour chaque enfant, au moins 2 mois, de partir à la retraite sans aucune condition d'âge.

Cette réforme est cependant mise en place progressivement.

► **Qui pourra continuer à bénéficier du départ anticipé ?**

Ce dispositif restera ouvert aux parents qui à la date du 31 décembre 2011 ont au moins trois enfants et ont effectué 15 années de services effectifs. Ils pourront donc continuer à partir en retraite, à la date qu'ils choisissent, y compris après 2010.

Quels effets, pour les fonctionnaires ?

Exemple : un fonctionnaire de 35 ans ayant effectué 15 années de services effectifs et ayant un troisième enfant en 2011, pourra demander à partir à la retraite, de manière anticipée, en 2025.

► Comment sera calculée la pension ?

Elle le sera selon les règles de droit commun, notamment avec une décote si la durée d'assurance est incomplète (41 ans en 2013). Un agent qui souhaite partir de manière anticipée se verra appliquer les mêmes règles que les agents de sa génération.

→ Mesures transitoires prévues

► Pour tous les fonctionnaires ayant au moins 3 enfants et 15 années de services effectifs

Ceux qui déposeront, avant le 1^{er} janvier 2011, une demande de départ à la retraite conserveront le bénéfice des règles de calcul actuelles, à la condition que leur départ

à la retraite intervienne au plus tard le 1^{er} juillet 2011. Les règles appliquées seront celle de l'année où ils ont réuni les deux conditions d'ancienneté (15 ans) et de parentalité (3 enfants), avec attribution éventuelle du minimum garanti de pension.

► Pour les agents ayant atteint ou dépassé leur âge d'ouverture du droit à la retraite

Les conditions du départ au titre de parents de trois enfants sont inchangées. Les agents concernés continueront à bénéficier des règles actuelles (durée d'assurance et taux de décote applicables l'année où sont réunies les conditions de 15 ans de services effectifs et de 3 enfants), avec attribution éventuelle du minimum garanti de pension.

► Pour les agents proches de l'âge d'ouverture des droits à retraite

Les fonctionnaires qui, au 31 décembre 2010, sont à moins de 5 ans de l'âge d'ou-

verture du droit à la retraite (60 ans) bénéficieront, sans limitation de durée, des règles actuelles de calcul de la pension.

Ainsi les fonctionnaires, relevant de la catégorie sédentaire, âgés de 55 ans ou plus (donc nés au plus tard le 31 décembre 1955), et les fonctionnaires de catégorie active ayant atteint 45 ou 50 ans (nés au plus tard le 31 décembre 1965 ou au plus tard le 31 décembre 1960), selon les corps, continueront de pouvoir partir à la retraite en conservant les règles de calcul actuelles, sans aucune limitation dans le temps (départ en 2013, 2015,...).

Pour ces agents, il n'y a donc pas de réforme du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants ayant accompli 15 ans de services.

Le droit au départ est garanti sans condition de délai.

Jean-Pierre Devaux

De l'usage syndical de l'intranet ministériel

La charte d'utilisation de l'intranet de l'Éducation nationale est essentielle au développement des syndicats, notamment à l'horizon des élections 2011. Le ministère propose une "charte régissant l'usage du système d'information du MEN par les organisations syndicales". Renversons la vapeur et parlons des droits syndicaux et de l'usage syndical de l'intranet ministériel.

C'est un espace de travail dématérialisé qui s'inscrit dans notre organisation du travail et occupe une place croissante. Les droits syndicaux doivent s'appliquer à cet espace, sans restriction.

→ Visibilité

Les syndicats doivent être visibles dès la première page, sans faire plus de trois clics pour arriver sur une page. L'intranet correspond à l'affichage électronique des informations syndicales, de même que les panneaux syndicaux sont visibles sur les lieux de travail. Chaque syndicat doit disposer d'onglet dès la page d'accueil de l'intranet, et pour sa visibilité, préserver le lien sur les sites internet des syndicats à partir de l'onglet sur l'intranet.

→ Information

La diffusion électronique de l'information syndicale correspond aux tracts distribués aux personnels. Pour cela, on ne demande pas aux gens d'émerger ou de venir s'inscrire sur une liste au local syndical. Ils sont libres de refuser de le prendre (désinscription de la liste), d'y jeter un coup d'œil et le jeter (poubelle de messagerie) ou de le lire. Chaque syndicat doit donc disposer de listes de diffusion par messagerie à destination des agents en push (l'info est envoyée à tous). Il appartiendra à l'agent non intéressé de faire la démarche active de se désabonner. En aucun cas, nous ne pouvons accepter que ce soit à l'agent de s'abonner pour recevoir l'information syndicale..., comme le prévoit la charte proposée par l'administration !

→ Liberté d'expression

L'administration semble vouloir contrôler l'expression des syndicats et sanctionner la non-conformité de l'expression par l'exclusion de l'intranet. Il est hors de question d'accepter un projet qui ferait référence à des informations dites "de nature syndicale". Qui serait juge de la conformité à cette "nature" ? L'administration ?

Le terme de "communication d'expression syndicale" est inacceptable, il faut y substituer celui "d'origine syndicale", tel que le prévoit le décret 82 447 du 28.05.1982*. Sinon, cela reviendrait à ce que l'administration décide du caractère syndical ou non de ce qui est émis.

→ Réunion

Pour exister, le syndicat doit pouvoir disposer d'un espace de travail suffisant, comme il dispose de salles de réunions : espace, lieux d'échanges, salles de réunion virtuelles. Le droit d'utiliser sur l'intranet des fonctionnalités d'échanges (en particulier les groupes de travail avec dépôt de documents), des espaces de stockage et de partage des documents syndicaux.

Le processus de concertation sur le projet de charte concerne toute l'éducation (établissements, services déconcentrés, la centrale).

Aujourd'hui, ce projet est très en deçà des droits relatifs à l'information et diffusion syndicale, alors que l'administration doit le garantir et le faire respecter pour l'ensemble des agents.

La CGT sera vigilante et s'attachera à construire, dans une dynamique d'unité, le rapport de force nécessaire pour garantir l'usage syndical de l'intranet au plus près des droits syndicaux définis par la loi.

Hélène Peytavi
CGT Educ'action centrale

* Décret relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique

Loisirs Solidarité Retraite : un volet de la continuité syndicale

Les revendications concernant le pouvoir d'achat, les conditions de vie, le droit à la santé sont de la responsabilité première du syndicalisme retraité.

Le droit à la culture, aux loisirs, aux activités physiques, aux voyages, pour toutes et tous, font aussi partie des besoins des retraités.

Alors qu'ils n'y ont guère accès durant la vie active, pour diverses raisons, le moment de la retraite est le moment où ressurgissent des exigences en ce domaine. Or, souvent le frein principal est le pouvoir d'achat. Quand on est en difficulté financière, la culture et les loisirs sont les premiers budgets qui passent à la trappe. C'est pourquoi, en 1979, l'Union Confédérale des Retraités jetait les bases d'une association de loisirs pour les retraités (LSR). C'est dans cette même période que l'on a vu fleurir des "Clubs du troisième âge" captant les retraités sur ces besoins nouveaux, mais à des fins souvent idéologiques et électoralistes, les livrant aux affairistes du tourisme marchand.

À l'époque, c'était à la section syndicale de retraités, et sa trésorerie, que l'on faisait appel. Adhérents CGT et adhérents LSR ne faisaient qu'un. Résultat... on a vite atteint les limites pour répondre aux besoins grandissants des retraités en matière de loisirs, ainsi que pour rassembler plus large et se développer.

La CGT a donc décidé l'autonomie de LSR qui devenait, en 1985, une Fédération d'associations loi de 1901. L'association y gagnait des moyens financiers, et le fonctionnement démocratique et autonome favorisant son ouverture. Ce qui s'est traduit rapidement par la multiplication du nombre d'associations et d'adhérents, facilitée par l'ouverture à tous les retraités syndiqués CGT ou non.

Il est significatif que cette prise d'autonomie de LSR se soit traduite par une progression constante de son nombre d'adhérents et de son implantation dans une période où nous déplorions la baisse régulière de nos forces syndicales et la difficulté de préserver la "continuité syndicale" !

LSR compte aujourd'hui 150 associations réparties dans presque tous les départements et plus de 17 300 adhérents.

Ici ou là, on entend des interrogations, voire quelquefois des réticences lorsque l'on évoque LSR : "réformisme", "dérive", "ouverture trop large mettant en cause nos valeurs", "risque que nos associations LSR ne nous échappent et rejoignent les clubs du 3^e âge"...

Quelques éléments de réponse.

- Les statuts de LSR sont ancrés sur les valeurs de **Solidarité**, d'**Exigence de progrès social** pour des conditions de vie décente afin que le **droit aux loisirs, à la Culture soit accessible à tous**.

Dans leur droit fil, LSR a été à l'initiative, en décembre 2007, des "Rencontres Culture et Retraités" qui ont regroupé de nombreux acteurs des activités sociales et ont adopté la "Charte pour le droit et les conditions d'accès à la culture pour tous les retraités".

- LSR se veut "**ouverte au monde qui nous entoure**" ce qui se traduit par des voyages en France et à l'étranger dont les conditions et les contenus correspondent à nos "valeurs", n'ayant rien à voir avec ce que propose le tourisme marchand.

- Plus de 80 % des 160 associations sont animées par des "amis"» (comme l'on dit à LSR) qui sont, en fait, des camarades de la CGT. Ils ne se sont ni proclamés ni imposés. Ils ont été élus en assemblée générale.

- LSR, si elle est indépendante, n'est surtout pas neutre ; elle contribue à défendre le patrimoine social des comités d'entreprise.

- L'histoire de ces structures de tourisme social, c'est d'abord celle d'un bien acquis de longue lutte par les salariés. Elle s'emploie, avec les acteurs du tourisme social, à remplir les villages de vacances qui appartiennent aux comités d'entreprises, aidant ainsi à ce qu'ils vivent et continuent à vivre. Le "retour en fanfare", à l'été 2010, des mineurs retraités et veuves de mineurs du Nord Pas-de-Calais au Château de la Napoule, s'inscrit dans cette démarche.

N'y a-t-il pas là comme une relation, en termes de complémentarité, entre LSR et le syndicalisme que nous voulons construire et développer dans les territoires et à partir desquels peuvent converger des interpellations vers les décideurs locaux ?

Un mérite de LSR est aussi de réunir des personnes de milieux très divers, et donc de donner l'occasion de sortir de son propre environnement et de créer du lien social entre "gens du peuple". C'est ainsi l'occasion de contacts avec des retraités que nous ne croiserions jamais sur d'autres sujets. L'existence et l'activité de LSR auxquelles ils participent, peuvent permettre de les convaincre d'aller au-delà de leur implication associative. Des adhésions ont été faites par la découverte, au travers de LSR, de la CGT pour ce qu'elle est et non pour ce qu'on leur en disait !

Les retraités militants syndicaux qui animent des associations sont, par leur comportement dans LSR, une "vitrine" appréciable et appréciée de la CGT actuelle, ouverte, donc rassembleuse, donc attractive...

Par ailleurs, inciter à rejoindre LSR pour répondre à leurs besoins de culture, de loisirs, d'activités physiques, de voyages, est aussi un **moyen de garder le contact, à la retraite, avec des adhérents, voire des dirigeants de la CGT** qui, sans cela, s'éloigneraient de leur implication dans la vie syndicale. Et l'association a besoin d'eux et de leur expérience.

Pour ces diverses raisons, LSR peut être facteur de **continuité syndicale** et de **renforcement du syndicalisme retraité**.

Jean Pierre Barboni
SNR CGT Educ'action

La retraite, c'est le premier étage d'une fusée qui va s'attaquer à tous les acquis sociaux.

Il y a eu, il y a encore, n'en déplaise aux spéculateurs de tous bords, un **système solidaire** qui permet de vivre de la naissance à la mort avec une certaine sécurité, grâce à la Sécurité Sociale, aux services publics,...

Isoler les solidarités pour mieux les mettre à mal et pouvoir les exploiter, c'est la volonté du gouvernement et du MEDEF.

Dans leur collimateur, la **dépendance** devra être financée par les malades eux-mêmes ou leur famille. Nos gouvernants ont une solution : l'assurance individuelle avec la possibilité, pour les compagnies d'assurance de réaliser des profits d'autant plus juteux que tout le monde devra payer alors que le nombre de personnes dépendantes est relativement faible.

Non seulement un système social solidaire est bénéfique pour la population, mais au delà, la réglementation imposée par la Sécurité Sociale empêche les dérives tarifaires. Par exemple, aux USA, qui pratiquent le tout assurantiel, une opération de l'appendicite est facturée quatre fois plus cher que dans un hôpital Français.

Les attaques que subit notre système solidaire ont une finalité : **casser la protection sociale solidaire et au travers d'assurances privées, rémunérer les actionnaires**.

Ne laissons pas faire en tant que syndicalistes ! Nous avons d'autres solutions -plus de partage et de solidarité- une ré-industrialisation créatrice d'emplois - une meilleure répartition des gains de la productivité.

En 2008, l'INSEE indiquait qu'en 15 ans si les salaires avaient augmenté de 1,7 % l'an en moyenne, le taux de productivité avait, lui, augmenté de 4,1 % l'an !

Gérard Corneloup, SNR CGT Educ'action

Retraites

→ Parité Hommes / Femmes

Un plus à faire valoir pour les hommes retraités fonctionnaires, pères de un ou plusieurs enfants, ainsi que les veuves qui perçoivent une pension de réversion.

Depuis le début de 2009, des retraités fonctionnaires ayant pris leur retraite entre le 17 mai 1990 et février 1997, ont déposé des recours au Tribunal Administratif et obtenu satisfaction, avec des pensions revalorisées et des rappels pécuniaires.

En ces temps de vaches maigres pour le pouvoir d'achat des retraités, une augmentation des retraites est toujours la bienvenue.

Par l'article 141 du traité instituant la Communauté Européenne, la cour de justice des Communautés Européennes a décrété l'égalité des rémunérations des hommes et des femmes, concernant, entre autres, la bonification accordée aux personnes qui ont assuré l'éducation de leurs enfants, pour le calcul d'une pension de retraite.

La bonification parité homme/femme peut s'appliquer sous certaines condi-

tions, aux collègues masculins nés entre le 17 mai 1930 et le 1^{er} janvier 1942.

Conditions à réunir :

❶ avoir été retraité entre le 17 mai 1990 et le 1^{er} janvier 1997 *

❷ le pourcentage de pension ne doit pas atteindre 80 % (hors pensions pour enfant),

❸ le titre de pension **ne doit pas comporter** de mentions précisant les conditions pour lesquelles la révision de leur pension peut être demandée ou encore les délais concernant les éventuels recours, à savoir le texte suivant :

Tout recours contentieux contre les bases de liquidation doit, à peine de forclusion, être formé dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été accusé réception du présent certificat de pension.

Ce recours doit être présenté devant le tribunal administratif dont dépend le comptable chargé du paiement de la pension, ou pour les anciens fonctionnaires nommés et radiés des cadres par décret du président de la Républi-

que, ainsi que leurs ayant cause, devant le Conseil d'État.

La bonification est de 1 an par enfant, soit 2 % de la pension.

Le délai de rétroactivité est de 4 années à partir de la date de la demande.

Les veuves dont le conjoint serait retraité, soit décédé en activité dans cette période (17.05.1990 / 01.01.1997) sont susceptibles de profiter de cette mesure.

Les camarades intéressé(e)s pourront **prendre contact avec la Section Nationale des Retraités** qui leur adressera les imprimés et éléments nécessaires pour formuler une requête auprès du Tribunal Administratif.

Maurice Thibaudeau
SNR CGT Educ'action

* À noter que la date du 1^{er} janvier 1997 n'est pas rétroactive. Les collègues retraités après cette date, titulaires d'un titre de pension **ne comportant que les mentions précitées** peuvent, bien sûr, se prévaloir de la bonification pour enfants.

→ Demi-part supprimée !

Retraités, n'oubliez pas le mauvais coup qui arrive, surtout avec les impôts 2010 que vous allez payer en 2011 !.. Le gouvernement a supprimé la demi-part aux veuves-veufs, divorcé(e)s-séparé(e)s, ayant élevé au moins un enfant. De lourdes conséquences pour des millions de retraités ! Jusqu'au 31.12.2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'une demi-part supplémentaire.

La dernière loi de Finances dispose que les revenus de 2009 ne bénéficieront plus de cette demi-part, sauf si l'enfant a été élevé seul par l'intéressé pendant au minimum 5 ans.

Pour toutes les personnes ayant cette demi-part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012. Le deuxième tiers s'applique sur les impôts 2011.

Comme en témoigne le tableau ci-dessous, dans 2 ans:

À déclarer (mensuellement)	Impôt à payer avec ½ part	Impôt à payer sans la ½ part	Différence à payer
1 300 €	0 €	298 €	+ 298 €
1 400 €	0 €	525 €	+ 525 €
1 500 €	82 €	749 €	+ 667 €
1 600 €	172 €	940 €	+ 768 €
1 700 €	260 €	1 092 €	+ 832 €
1 800 €	442 €	1 243 €	+ 801 €
1 900 €	669 €	1 394 €	+ 725 €
2 000 €	885 €	1 545 €	+ 660 €
2 100 €	1 196 €	1 856 €	+ 660 €

Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans.

Pire ! Les personnes non imposables qui deviendront imposables verront leur situation s'aggraver ; elles subiront notamment :

- la retenue des cotisations sociales sur les pensions,
- la suppression ou la baisse de certaines aides sociales,
- la suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes,
- la suppression de l'exonération de la taxe d'habitation,
- la suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans,
- la suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle.

Même étalée sur 3 ans, cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes, en particulier celles des retraité(e)s. Par contre les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

Les arguments opposés par le gouvernement sont scandaleux, il faut imposer le retrait de cette loi !

Gérard Corneloup
SNR CGT Educ'action

→ Voir la "dernière minute" p. 16 !

"Ceux qui ont pris la responsabilité d'entraîner des lycéens dans la rue pour défendre la retraite à 60 ans se rendent-ils compte de l'image dépressive qu'ils inculquent à des jeunes qui ont le devoir de saisir pleinement la vie ?... Si la jeunesse est "désenchantée...", à qui la faute, si ce n'est à nous, les adultes, qui depuis des décennies peignons la France sous les visages de l'échec, de la honte de nous même, du catastrophisme, alors que notre pays reste celui de tous les possibles..."

F. Fillon, déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, nov. 2010.

► **Égalité des chances...** "La méritocratie est une morale de vainqueurs... La fixation sur les jeunes élites n'est pas une perversion du modèle démocratique, elle lui est consubstantielle puisqu'elle vise à produire des inégalités justes, des inégalités qui seraient méritées par les vainqueurs et les vaincus, les uns et les autres ne devant leur destin qu'à eux-mêmes", **François Dubet**, sociologue de l'Éducation

► **Chômage...** "23,3 % des actifs de moins de 24 ans (pays développés : 17,7 %) contre 6,2 % des plus de 50 ans et 9,3 % de l'ensemble de la population. Le taux de chômage des non diplômés est deux fois plus élevé que celui des diplômés de l'enseignement supérieur. À niveau de diplôme égal, ce taux est très supérieur dans les quartiers sensibles", **INSEE**.

"Dans les 751 ZUS, il touche 43 % des jeunes actifs et 37 % des jeunes actives (16,9 % en 2008)", **Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles**.

► **Déclassement...** "L'ascenseur social continue de monter, mais de plus en plus lentement... Si l'on considère le statut d'emploi, le déclassement est loin d'être un fantasme... Le niveau des diplômes n'a pas baissé... Mais les recrutements s'effectuent de plus en plus souvent en dessous du niveau de compétence", **Louis Maurin**, directeur de l'Observatoire des inégalités.

► **Précarité...** Son taux est passé de 18 % à 51 % de 1982 à 2008... "Du RSA jeune aux stagiaires vendeurs des grandes enseignes, les jeunes restent la première variable d'ajustement en temps de crise", **Génération Précaire**.

► **Pauvreté...** "Jusqu'en 2008, les jeunes qui débarquaient dans nos accueils étaient surtout des routards et des SDF. Depuis, on a des chômeurs mais aussi des travailleurs en CDD ou en intérim", **Fondation abbé Pierre...**

"La pauvreté, liée à la situation des parents, affecte plus les jeunes : 20,2 % vivent en dessous du seuil de pauvreté (880 € par mois) contre 13 % de l'ensemble de la population", **Le Monde**.

► **Exclusion...** "À l'absence de priorité nationale donnée à l'emploi des jeunes des ZUS, viennent s'ajouter la faiblesse de l'accompagnement des jeunes en difficulté et la mauvaise articulation chronique des missions locales et de Pôle Emploi. (Leur) offre de service... souffre de moyens insuffisants et hétérogènes", **IGAS ...**

► **Discrimination...** "Quand le recruteur m'a vue à l'entretien, il m'a immédiatement demandé si j'étais musulmane. Au final, je n'ai pas été recrutée", **Arezu (30 ans)**, d'origine iranienne...

► **Logement...** "Face à l'inaction des pouvoirs publics contre le mal-logement, les militants ont investi un superbe immeuble abandonné, 22 avenue Matignon à Paris. Avec cette nouvelle réquisition citoyenne, à 50 mètres de la place Beauvau et de l'hôtel Bristol, avec vue sur l'Elysée, **Jeudi-Noir** met le gouvernement sous surveillance", janvier 2011.

► **Violence...** "Le taux de chômage des jeunes sans diplôme ou avec un simple brevet atteint désormais 50 %... Au delà de l'impact sur la délinquance des jeunes (en particulier sur le retardement de la sortie de la délinquance), la question de l'emploi est fondamentale en ce sens qu'elle conditionne toute leur intégration dans la société et leur installation dans la vie adulte. Voilà un grand problème national sur lequel les responsables politiques sont bien peu bavards", rapport de la **DARES**.

► **Suicide...** "En France, 15 % des décès des 15 à 24 ans... À l'espace Santé-Jeunes, 1/3 des consultants est de nationalité étrangère, 1 sur 2 n'a pas grandi en France, 1 français sur 2 a des parents nés à l'étranger. Étude des **médecins de l'Hôtel-Dieu**, Paris.

► **Prison...** "31 ans est l'âge médian des détenus. L'usage de l'enfermement carcéral participe à la ségrégation sociale", **Philippe Combessie**, anthropologue.

► **Autonomie...** "Lors de l'enquête, beaucoup d'enfants du Clos âgés de 20 à 30 ans vivaient toujours dans le lotissement... L'entre-soi prolongé dans les maisons familiales, les lotissements, les cités, constituent un refuge pour des jeunes adultes qui se trouvent à la lisière d'un avenir professionnel encore incertain et à la croisée de mondes sociaux divers", **INJEP/L'Harmatan** (Dossier "Jeunes, riches et pauvres").

► **Politique...** "Dépolitisation, crise de confiance dans les institutions en 1999... 10 ans plus tard, l'enquête révèle un regain d'intérêt des jeunes pour la politique et confirme une montée de la participation protestataire, tandis que le déficit politique concerne toujours les jeunes les moins scolarisés", **Bernard Roudet**, sociologue (INJEP).

► **2012...** "La crise économique n'a pas fini d'aggraver la crise sociale. On risque d'avoir affaire à des mouvements qui sont le contraire de mouvements sociaux, des mouvements de repli sans autre orientation possible que la violence. Et ça serait en France du tout cuit pour N. Sarkozy !", **Alain Touraine**, sociologue.

Chiffres

23... ans, Mohamed se suicide parce qu'il n'a pas de travail, déclenchant ainsi l'insurrection contre la dictature, en Tunisie...

500... euros, montant des salaires, après la nouvelle cure d'austérité, pour de nombreux jeunes, en Grèce...

800... dinars (8 €), salaire journalier d'un jeune (quand il a du travail !) alors que le kilo de légumes est à 85 dinars en Algérie...

9 000... livres (10 600 €), nouveau plafond annuel des droits universitaires en 2012 (3 290 livres en 2010) en Angleterre...

81 200 000... jeunes chômeurs en 2010 (+ 8,3 % en 1 an), dans le monde...

Nicole Hennache

La philo en maternelle... mythe ou réalité ?

Le 17 novembre est sorti en salle le film "Ce n'est qu'un début" qui relate un atelier de philosophie mené pendant deux ans dans une école maternelle de Seine-et-Marne.

Les réalisateurs, Jean-Pierre Pozzi et Pierre Barougier, ont souhaité suivre l'enseignante pendant tous les "ateliers philo" qui allaient se faire.

Mais d'où vient cette idée ?

Apparue en France dans les années 90, la pratique de la philosophie à l'école primaire est surtout expérimentée, à ses débuts, dans des écoles pilotes sous l'égide de chercheurs : Alain Delsol et Michel Tozzi à Montpellier, Gilles Geneviève à Caen, Agnès Pautard et Jacques Lévine à Lyon...

Tous ces pionniers sont influencés par les travaux du pédagogue américain Matthew Lipman. Celui-ci, choqué par les lacunes de ses étudiants en matière de raisonnement logique, a proposé dans les années 70, la pratique de la philosophie dès le plus jeune âge, à partir de petits romans destinés à faire émerger chez les enfants des débats philosophiques pour faire de la classe une véritable "communauté de recherche". Enfin, elle s'est étendue dans les années 2000 avec l'apparition des "Goûters Philo" publiés par les éditions Milan, puis proposés par le magazine Pomme d'Api et aujourd'hui Astrapi, des éditions Bayard.

Ainsi, "Ce n'est qu'un début" nous présente le travail d'une classe expérimentale, ayant pour objectif de tester ces outils en moyenne et grande section de maternelle.

Chaque séance mensuelle de "philo" débute avec l'allumage d'une bougie qui "aide à penser". Le sujet est écrit sur une

grande feuille de papier. Quelques enfants prennent la parole avec l'aide de l'enseignante. Un temps individuel de dessin est ensuite prévu où l'enseignante vient noter ce que lui dit l'enfant. L'année se termine par un "atelier-philo enfants-parents" à l'école.

Plusieurs sites d'inspections académiques encouragent ce genre d'initiative, certains proposent même des animations pédagogiques, mettent en avant le lien avec les programmes de 2008. Mais peut-on s'improviser philosophe en quelques heures de formation ? Même s'il ne s'agit pas pour les élèves de faire vraiment de la philosophie (au sens de la pratique traditionnelle de la philosophie), quelle peut

être la visée de l'enseignant qui n'a eu aucune formation solide en philosophie ?

Au moment où la formation des enseignants est réduite à peau de chagrin, où le gouvernement annonce un enseignement de la philosophie dès la seconde, ce film nous montre l'expérience d'une

jeune enseignante débordante d'énergie, très volontaire mais tâtonnant beaucoup sans doute par manque de formation philosophique... Cette intervention est calquée sur celle des professeurs qui "enseignent" la philosophie au lycée en isolant des séances dès la maternelle. Les objectifs des "ateliers philo" d'apprendre à problématiser, argumenter, conceptualiser, discuter, penser par soi-même, dès l'école maternelle sont un peu de la poudre aux yeux sans une formation véritablement philosophique pour les enseignants.

Ana Macedo

Voir le site <http://cenestquundebut.com>



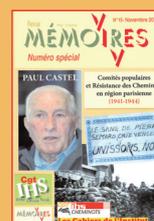
Lire...



■ **Indignez-vous !**
Stéphane Hessel
Indigène éditions,
diffusion Harmonia
Mundi (3 €)
Octobre 2010

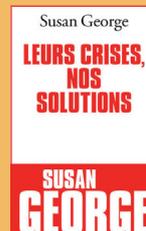
Écart grandissant entre les très riches et les très pauvres, état de la planète, traitement fait aux sans-papiers, aux immigrés, aux Roms, course au "toujours plus", à la compétition, dictature des marchés financiers et jusqu'aux acquis bradés de la Résistance - retraites, Sécurité sociale...

Il faut s'indigner, et faire circuler ce petit brulot le plus largement possible !



■ **Comités populaires et Résistances des cheminots en région parisienne (1941-1944)**
Paul Castel
"Mémoires" n°15, nov. 2010
Institut d'Histoire Sociale
de la CGT (IHS-CGT)

Né en 1920, entré aux chemins de fer en 1936, Paul Castel va passer du poste de cheminot au dépôt de Noisy-le-Sec au commandement des FTP d'une grande partie de Seine-et-Oise. Des comités populaires de la région parisienne aux sabotages de la Résistance, il est un acteur d'importance. Son témoignage, tiré des ses cahiers et notes, est inédit.



■ **"Leurs crises, nos solutions"**
Susan George,
universitaire, présidente
d'honneur d'ATTAC
Albin Michel, mai 2010

Effondrement de l'économie et des finances mondiales, pauvreté et inégalités croissantes, accès à l'eau et à la nourriture, réchauffement climatique..., ces crises procèdent toutes des mêmes politiques néolibérales dans le monde. Susan George nous donne à voir qu'aucune n'est une fatalité pour autant qu'on en inverse les termes...



■ Hortefeux à nouveau ministre de la rafle et du drapeau

SANS PAPIERS ?

RÉGULARISATION

Au lycée, tu as des copains, des profs,

Parle avec eux, ILS VONT T'AJDER !
Tous ensemble nous allons te sortir de là !

Contact

RESF / SGEN-CFDT / CSE Education / UNSA Education / SUD Education

RESF / fcpe

On aurait tort de croire que l'absorption du ministère Besson de "l'Identité nationale" par le ministère de l'Intérieur, constituerait un progrès. Certes la dénomination honteuse, qui s'est traduite par le pitoyable débat sur l'Identité nationale, n'apparaît plus, mais la même politique demeure. Pire : les services relevant autrefois des ministères des affaires sociales ou des affaires étrangères (visas, demandes d'asile...) sont aujourd'hui sous la seule autorité de la place Beauvau. On ne peut mieux exprimer la conception strictement policière de l'immigration. Qui plus est lorsque le ministre de l'Intérieur a été condamné en première instance par la justice pour ses propos racistes et qu'il se permet de prendre, contre les juges, la défense des policiers qui falsifient les procès verbaux au risque d'envoyer un homme interpellé en prison à perpétuité.

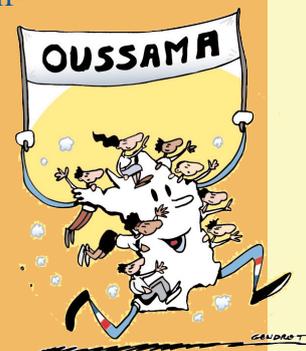
À Hortefeux qui a souhaité rencontrer RESF, celui-ci a simplement répondu : "Nous n'irons pas faire semblant d'être consultés alors que votre politique, déjà tracée et bien connue, va à l'inverse de ce que nous réclamons".¹

■ Lycéens exclus...

Fin 2010, en retard sur ses objectifs chiffrés, Hortefeux a accéléré les expulsions. C'est ainsi qu'Oussama, lycéen tunisien en Bac pro de Thorigny (77) a été expulsé. Nous arracherons son retour comme, avant lui, Mohamed (92), Najlae (45) et autres lycéens expulsés au nom de la politique du chiffre, et revenus grâce à la mobilisation. La campagne "Jeunes majeurs" de solidarité avec les lycéens sans-papiers se développe. Plusieurs conseils régionaux (Aquitaine, Auvergne, Centre, Corse, Ile-de-France, Pays-de-Loire, Picardie, PACA) ont voté des résolutions par lesquelles ils prennent les lycéens sous leur protection. Un vœu, s'appuyant sur la résolution du Conseil régional d'Ile-de-France et plaçant les élèves de chaque établissement



sous sa protection, a été proposé et adopté par le Conseil d'administration de plusieurs dizaines de lycées. Un tract et une affiche, à apposer dans les endroits les plus visibles des élèves, appellent les jeunes concernés à solliciter la solidarité des autres élèves, des profs, des parents.² Il semble que les recteurs ont par endroits fait pression sur les proviseurs pour que le vote du vœu n'ait pas lieu. D'où l'importance de préparer le terrain en amont entre élus enseignants, élèves et parents et de faire respecter le droit de l'adopter.³



Des parrainages auront lieu dès janvier, dans l'enceinte des lycées et au conseil régional Ile-de-France.

■ Orphelins de Noël...



Des parents d'élèves aussi ont été victimes de cette course au chiffre. Le RESF a ainsi organisé, le 20 décembre, un goûter des "Orphelins de Noël", où des enfants, dont le père, ou parfois la mère, était enfermé en rétention, ont pu recevoir, en présence d'un Père Noël plus vrai que nature, un cadeau des mains de personnalités solidaires. Deux députées (Martine Billard, Sandrine Mazetier), deux sénatrices (Dominique Voynet, Alima Boumediene-Thiery), une députée européenne (Karima Delli), le porte-parole d'un parti (Olivier Besancenot), le maire d'un arrondissement parisien (Jacques Boutault), trois élus municipaux de Paris (Danielle Simonnet, Claire Grover et Ian Brossat), un magistrat (Serge Portelli) ont participé à l'initiative.



"Une soirée où la joie, le regard et l'émotion des enfants ont éclairé un moment la vie des pères et des mères et montré à tous que le père Noël n'est pas nécessairement une ordure sarkozyste pas plus que la population de ce pays, et que des gens "importants" peuvent prendre de leur temps, sans frime (et, hélas, sans caméras), pour faire avancer des causes justes", a conclu le RESF.

¹ Voir lettre de réponse : www.educationsansfrontieres.org

² Voir modèle de vœu, cartes et listes des lycées qui l'ont voté, le matériel... : www.educationsansfrontieres.org/article32224.html

³ Voir Cahier juridique des EPLE, Fiche 6 sur les CA : www.unsen.cgt.fr/images/eple/eple_2010/fiche6.pdf